

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États  
Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)



The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African  
States Bordering the Atlantic Ocean (ATFALCO)

# Industrie des pêches et de l'aquaculture en Guinée

Version provisoire

Rapport n° 3 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture  
dans les 22 États membres de la COMHAFAT

Octobre 2012

## COMHAFAT et Fond de promotion des Pêches

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) est une organisation intergouvernementale de coopération en Afrique qui regroupe 22 Etats situés sur la côte Atlantique s'étendant de la Namibie au Sud au Maroc au Nord. Elle s'inscrit dans une logique de coopération internationale pour améliorer le cadre de gestion durable de pêches pour ses Etats membres. Le mandat de la COMHAFAT consiste principalement à :

- Promouvoir et renforcer la coopération régionale sur l'aménagement des pêches
- Développer, coordonner et harmoniser les efforts et capacités des Etats membres pour la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques.
- Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources halieutiques

La COMHAFAT a signé en date du 29 octobre 2009 un protocole d'Accord avec la Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche (OFCF, Japon) qui a permis la mise en œuvre d'un Fonds de promotion des pêches (FPP). Ce Fonds est destiné au financement des projets de développement dans le domaine du renforcement des capacités des Etats membres dans la pêche et l'aquaculture ainsi que l'appui à la mise en œuvre des réglementations internationales.

Dans le cadre de ce Fonds, la COMHAFAT finance une étude de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans ses Etats membres. Il s'agit d'analyser l'industrie des pêches dans la région de la COMHAFAT au regard des changements commerciaux intervenants aux échelles internationale, régionale et nationale pour la prise en compte dans l'élaboration des politiques de gestion et de valorisation des ressources halieutiques.

## Acronymes

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française pour le Développement
AGEXPHA	Association Guinéenne des Exportateurs de Produits Halieutiques
ANAM	Agence de Navigation Maritime
APD	Aide publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
BID	Banque Islamique de Développement
BND	Budget National de Développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIF	<i>Cost Insurance Freight</i>
CITES	Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
CNSP	Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
COMEXT	Base de données des statistiques du commerce extérieur de et entre les pays de l'Union Européenne
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan Atlantique
CONAPEG	Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est
CPUE	Captures Par Unité d'Effort
CRE	Conseils régionaux de l'Environnement
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
DCR	<i>Data Collection Regulation</i>
DSRP	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
EIBC	Enquête Intégrale Budget et Consommation
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEPII	Fédération Patronale de la Pêche Industrielle
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FMC	Fisheries Monitoring Centres
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	<i>Free on Board</i>
FRH	Fonds de Recherche Halieutique
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FTE - ETP	Équivalent temps plein ; full-time equivalent en anglais
ICCAT-CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
IDP	Investissement dans le Développement
IEO	Institut Espagnol Océanographique
INN (pêche)	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPIMAR	Institut Portugais de Recherches en Sciences et Technologies de la Mer
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
NAFO-OPANO	Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO en français)
NEAFC-CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE en français)

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture
OIT	Organisation International du Travail
ONP	Observatoire National des Pêches
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle
OMVG	Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ORP	Organisation Régionale de Pêches
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Production Maximale Équilibrée
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PRCM	Programme Régional de conservation de la zone Côtière et Maritime en Afrique de l'Ouest
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
STECF	<i>Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries</i>
TAC	Totaux Admissibles des Captures
TJB	Tonneaux de Jauge Brute
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNMAG	Union Nationale des Mareyeuses et Mareyeurs de Guinée
UNPAG	Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
VHF	<i>Very High Frequency</i>
VMS	<i>Vessel Monitoring System</i>
WWF	Fonds mondial pour la vie sauvage
ZEE	Zone Économique Exclusive

## Résumé exécutif

En 2011, le PIB de la Guinée a progressé de 4 % et les projections indiquent que cette dynamique devrait légèrement s'accélérer en 2012 (5.1 %) et 2013 (5.5 %). Cependant, les perspectives économiques dépendront de la consolidation de la transition démocratique, de la réconciliation nationale engagée et de la mise en œuvre des réformes structurelles. Les réformes entamées pour la stabilisation de l'économie guinéenne se poursuivent lentement, grâce au resserrement de la politique monétaire, à une politique budgétaire restrictive ainsi qu'au maintien de l'exploitation minière et au regain d'activité dans la production agricole. Le chômage touche 30 % des jeunes Guinéens. L'instabilité politique, accompagnée du ralentissement récent de la croissance économique et la faiblesse des politiques adaptées aux préoccupations des jeunes ont contribué à exacerber le chômage et le sous-emploi.

Limité au Nord par la Guinée-Bissau et au Sud par la Sierra Léone, le plateau continental guinéen représente la plus grande surface submergée de toute l'Afrique Atlantique (56 000 km<sup>2</sup>). Il atteint 200 km de largeur et sa pente est très faible. La façade maritime est longue de 300 km. Quatre groupes de ressources halieutiques sont présentent dans les eaux guinéennes. Le potentiel annuel exploitable des petits pélagiques est de 200 000 t, celui des démersaux de 40 000 t, des crevettes 2 000 t et des céphalopodes 10 000 t.

La pêche constitue un secteur important de l'économie nationale. Elle génère près de 10 000 emplois directs et fournit 40% des protéines animales consommées dans le pays. La pêche relève du secteur primaire qui est dominé par l'agriculture qui a contribué pour 25% à la formation du PIB nominal en 2008 contre 4% pour la pêche. En 2008, la consommation per-capita de poisson est d'environ 10 kg/hab/an.

La perte de l'agrément d'exportation de poisson vers l'Europe pèse lourdement sur le secteur des pêches de la Guinée puisque le marché le plus rémunérateur lui est maintenant fermé. Le délabrement de l'appareil de production ainsi que celui des institutions en charge de l'application de la politique des pêches, de la surveillance et de la recherche depuis 2009 ont des conséquences lourdes sur la vitalité du secteur des pêches. La dénonciation, par l'UE, de l'accord de pêche, la même année, a ôté aux institutions publiques le peu de fonds d'investissement dont elles disposaient jusque lors.

La principale recommandation est ainsi de relancer le secteur halieutique en mettant en place une politique de la qualité à l'exemple de ce qu'à pu développer la Namibie ou encore mieux Maurice. Cela permettrait en sus de créer de la valeur ajoutée nationale. L'accent doit être dès lors mis sur la mise aux normes sanitaires internationales des unités de pêche, de certains quais de débarquement et d'usines de conditionnement à l'image de ce qui se fait au Sénégal actuellement. Un changement fondamental des habitudes des pêcheurs doit pour ce faire être initié afin de chaque poisson pêché et transformé puisse être valorisé au mieux. Dans une telle prospective, la COMHAFAT doit apporter un appui consistant au gouvernement guinéen pour asseoir une politique de relance et de structuration du secteur des pêches national de la capture à la commercialisation.

## Table des matières

Introduction.....	1
1 Géographie générale et population .....	2
1.1 Éléments généraux.....	2
1.2 Population .....	2
2 Contexte politique, économique et social guinéen .....	4
2.1 Sortie de crise.....	4
2.2 Éléments économiques et sociaux .....	4
2.3 Éléments de politique publique.....	5
3 Environnement côtier et marin, écosystèmes aquatiques et ressources halieutiques .....	7
3.1 Environnement côtier et marin.....	7
3.2 Principales ressources halieutiques de la Guinée .....	7
3.2.1 Ressourcesdémersales.....	8
3.2.2 Ressources pélagiques.....	8
3.2.3 Ressources des eaux intérieures.....	8
3.3 Avis scientifique relatif aux principales espèces capturées .....	8
4 Contexte des pêches et de l'aquaculture en Guinée.....	10
4.1 Délimitation de la zone économique exclusive .....	10
4.2 Pêcheries artisanales .....	11
4.2.1 Pêcheries maritimes.....	11
4.2.2 Pêcheries continentales .....	12
4.3 Pêcheries industrielles.....	13
4.4 Pêcherie migrante guinéenne.....	14
4.5 Pêcherie migrante étrangère .....	15
4.5.1 Dynamiques migratoires.....	15
4.5.2 Organisation et techniques.....	16
4.6 Potentiel de développement aquacole.....	18
5 Consommation, approvisionnement, transformation et filières de poissons en Guinée.....	19
5.1 Consommation et approvisionnement en poisson .....	19
5.2 Principales filières de produits halieutiques en Guinée .....	19
5.3 Produits issus de la pêche artisanale .....	20
5.4 Produits issus de la pêche industrielle.....	21
5.5 Filière poisson transformé .....	22
6 Cadre réglementaire de la pêche et du commerce des produits de la mer .....	23
6.1 Cadre de gestion de la pêche en Guinée .....	23

6.2	Politique des pêches .....	24
6.2.1	Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture.....	24
6.2.2	Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture .....	24
6.2.3	Licences et autorisations de pêche .....	25
6.3	Cadre commercial international et positionnement de la Guinée .....	25
6.3.1	OMC .....	26
6.3.2	Union européenne.....	26
6.3.3	Pays de la CEDEAO .....	26
6.3.4	Autres pays .....	27
6.4	Accords de pêche.....	27
7	Principales contraintes et opportunités au développement de la pêche guinéenne	28
7.1	Contraintes institutionnelles.....	28
7.2	Contraintes conjoncturelles .....	28
7.3	Contraintes sanitaires.....	28
7.4	Contraintes liées à la concurrence étrangère .....	28
7.5	Contraintes environnementales liées aux pressions de pêche.....	29
7.6	Opportunités.....	30
8	Conclusions et recommandations .....	31
8.1	Conclusions.....	31
8.2	Recommandations.....	31
8.2.1	Recommandations nationales .....	31
8.2.2	Recommandations régionales.....	32
8.2.3	Recommandations internationales .....	33
9	Références.....	34

## Introduction

---

Avec une façade maritime de 300 km et un plateau continental le plus large de la sous-région ouest africaine (70 à 80 miles), la Guinée dispose d'un domaine océanique continental de plus de 42 000 km<sup>2</sup>. Les eaux guinéennes sont chaudes toute l'année (températures de surface entre 26 et 30° C) et les fluctuations de la salinité dépendent essentiellement des apports d'eau douce dus aux fortes précipitations pluviométriques saisonnières sur les reliefs côtiers. Aussi, les processus d'enrichissement de la chaîne alimentaire dépendent presque exclusivement des apports continentaux. Ainsi, la remarquable extension du plateau continental et son enrichissement par les apports terrigènes entraînent une succession régulière de dépôts sédimentaires. Ce contexte environnemental explique une forte productivité biologique à la côte et une décroissance rapide de la richesse halieutique vers le large, mais aussi une prédominance d'espèces caractéristiques des milieux dessalés.

La pêche, qu'elle soit de type artisanal ou industriel, n'a pas une longue tradition en Guinée, contrairement aux pays côtiers voisins. Jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, les populations côtières guinéennes, baga et nalou pratiquent la pêche de subsistance avec des engins de conception simple, faciles d'utilisation et ne nécessitant pas de grands investissements : des lignes, des éperviers, des filets coniques soulevés ou des filets barrage disposés dans les chenaux de mangrove ou près du rivage. Cette pêche de subsistance a grandement évolué et s'est diversifiée tant dans les pratiques que vis-à-vis des espèces cibles. Ses embarcations côtoient maintenant d'autres pirogues pêchant pour le marché national ou d'exportation, des navires industriels nationaux et étrangers.

C'est dans un tel contexte qu'ont été définis les principaux objectifs du secteur des pêches en avril 1984. En dépit des conjonctures changeantes, l'objectif global assigné alors au secteur est demeuré le même : maximiser les bénéfices économiques et sociaux que le pays peut tirer de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, tout en veillant à la durabilité de cette ressource et au respect de l'écosystème. Cet objectif général se décline lui-même en quatre objectifs spécifiques : la sécurité alimentaire, l'augmentation substantielle des recettes de l'État, la création d'emplois et le maintien de l'équilibre entre la ressource et son environnement pour la durabilité des exploitations.

L'objectif du présent rapport est de passer en revue l'industrie des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Après, une brève présentation des éléments de contexte, l'industrie des pêches (maritimes et continentales) est exposée. L'approche filière est utilisée pour présenter les flux de produits depuis la capture jusqu'à la consommation (dans le pays même et ailleurs). Une analyse fine des tendances et évolutions probables permet d'esquisser les principaux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée l'industrie. Les contraintes et les opportunités sont ensuite présentés dans le détail. Une proposition de recommandations clés aux échelles nationale, régionale et internationale clôt le rapport.

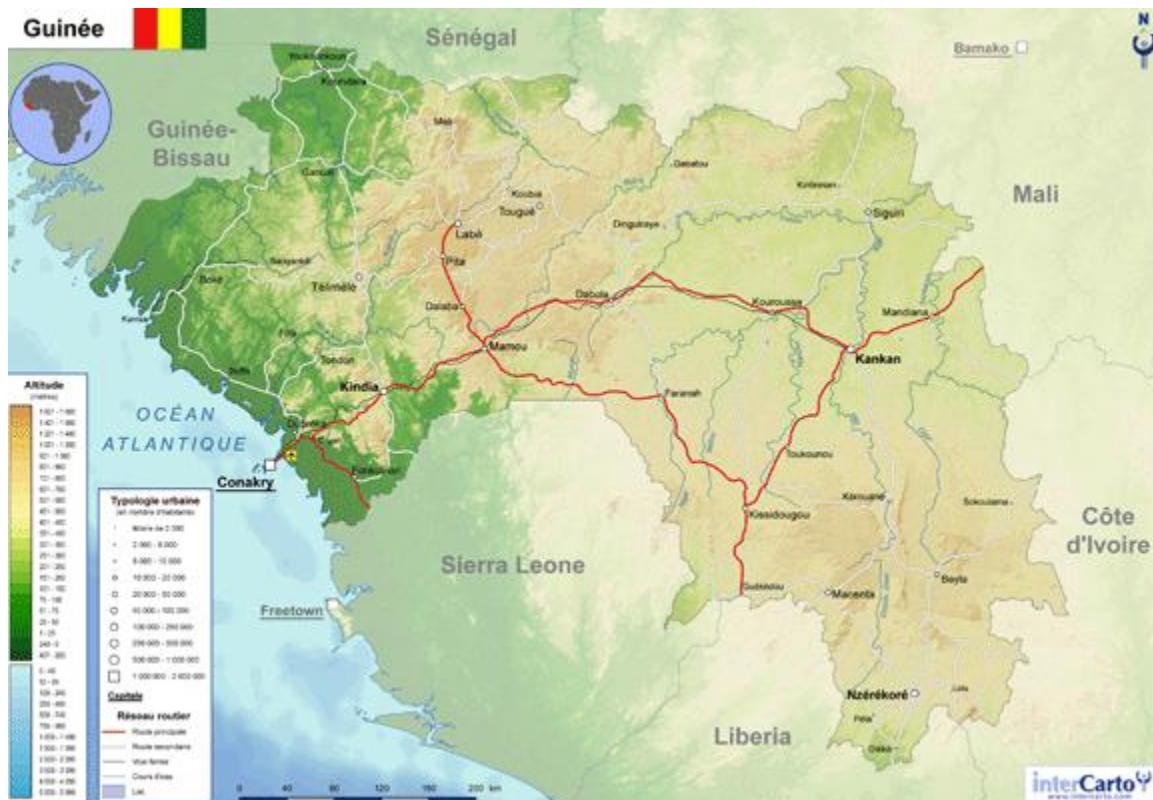


# 1 Géographie générale et population

## 1.1 Éléments généraux

Indépendante en 1958, la Guinée se trouve sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et est entourée de la Guinée-Bissau (386 km de frontières), du Sénégal (330 km), du Mali (858 km), de la Côte d'Ivoire (610 km) du Liberia (563 km) et de la Sierra Leone (652 km) et de l'océan Atlantique (320 km de côtes).

la Guinée comprend quatre régions naturelles : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le pays est un des châteaux d'eau de l'Afrique. Les fortes précipitations (1 651 millimètres) alimentent de puissants cours d'eau coulant vers les pays voisins, dont une bonne moitié, orientés vers le nord et le nord-est, franchissant la frontière, contribuent grandement aux ressources en eau de deux pays du Sahel, le Mali et le Sénégal. Un autre flux se dirige vers le sud et alimente la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Liberia.



Carte 1 : relief de la Guinée

La côte et la plus grande partie des terres de Guinée ont un climat tropical avec une saison des pluies, de type mousson avec des vents de sud-ouest, s'étendant d'avril à novembre, des températures relativement stables et un taux d'humidité élevé. La saison sèche, de décembre à mai, est marquée par l'harmattan, vent de nord-est chargé de sable. À Conakry, la température oscille généralement entre 23 °C et 29 °C pour 4 300 mm de précipitations annuelles. En Haute-Guinée, sahélienne, la saison des pluies est plus courte et l'amplitude des températures plus grande.

## 1.2 Population

La Guinée compte environ 10 millions d'habitants répartis entre les zones rurales (65 %) et les zones urbaines (35 %). Environ 44 % de la population a moins de 15 ans et le taux d'accroissement démographique est de 2,2 % par an. La densité

moyenne s'élève autour de 38 habitants au km<sup>2</sup>. En dehors de Conakry (près de deux millions d'habitants) les villes sont relativement petites (moins de 100 000 habitants). Les agriculteurs constituent ainsi 60 pour cent de la population totale, dont 80 pour cent sont engagés dans une production de subsistance et assez peu pour les échanges et le marché.



**Carte 2 : principales villes de Guinée et réseau routier**

La population guinéenne est composée d'une vingtaine d'ethnies : Peulh, Malinké, Soussou, Kissi, Toma, Guerze... Elle est influencée par trois systèmes religieux : musulman (85 %), chrétien (10 %), animiste (5 %). La langue officielle est le français mais il existe huit langues nationales dont six d'enseignement.

## 2 Contexte politique, économique et social guinéen

---

### 2.1 Sortie de crise

Le 7 mars 2010, le général Sékouba Konaté fixe par décret la date du premier tour de l'élection présidentielle au 27 juin 2010. Pour la première fois une élection présidentielle en Guinée se déroule sans qu'aucun militaire ne soit candidat. Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé arrivent en tête du premier tour. Le second tour des élections présidentielles a lieu le 7 novembre 2010. Le candidat Alpha Condé est élu avec 52,52% des voix et bat son rival Cellou Dalein Diallo qui est crédité de 47,48% des suffrages. Cela met fin à plusieurs années d'instabilité politique née à la suite du décès de Lansana Conté le 22 décembre 2008. Cette élection marque également la reprise des collaborations avec les principaux partenaires au développement.

### 2.2 Éléments économiques et sociaux

L'économie guinéenne a connu un regain d'activité. En 2011, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 4 %. Cette croissance est tirée par le rebond du secteur agricole, l'amélioration de la productivité du secteur minier et le dynamisme du secteur de la construction, suite au retour de l'ordre constitutionnel. La croissance restera soutenue à court terme pour atteindre 5.1 % en 2012 et 5.5 % en 2013. L'inflation est restée très élevée en 2011 (21.2 %) malgré la poursuite des efforts de resserrement du crédit et une politique budgétaire restrictive. Elle devrait être davantage maîtrisée au cours des années à venir pour redescendre à 16.7 % en 2012 et 10.1 % en 2013.

La gestion des finances publiques s'est opérée sur le principe de l'unité de caisse conjuguée à l'exécution des dépenses publiques base caisse. Le déficit budgétaire – relativement élevé – a été estimé à 13.8 % du PIB en 2011, malgré une politique budgétaire restrictive. La rigueur dans la gestion des dépenses publiques a permis une réduction importante des dépenses courantes (à 17.7 % du PIB). Enfin, on constate une légère augmentation des recettes totales (à 16.9 % du PIB) grâce à une meilleure mobilisation des recettes fiscales. La réduction du déficit budgétaire devrait se poursuivre à court terme pour atteindre 8.1 % en 2012 et 6.6 % du PIB en 2013.

À l'instar de l'ensemble des pays africains, la Guinée possède une population jeune. Plus de 74 % de ses habitants sont âgés de moins de 35 ans. Le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Il touche particulièrement les 20-29 ans et surtout les jeunes diplômés. Dans la capitale Conakry et les grandes villes, plus des deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur âgés de moins de 30 ans sont au chômage. Cela s'explique en partie par les limites d'emploi dans le secteur public et l'étroitesse du secteur privé formel qui n'offre que peu d'opportunités d'embauche. Plusieurs facteurs ont concouru à accentuer ce phénomène dans le pays, notamment l'instabilité politique, le ralentissement de la croissance économique et la faiblesse des politiques adaptées aux préoccupations des jeunes.

Sur le plan des ressources naturelles, la Guinée dispose d'un très riche potentiel (outre un tiers des réserves mondiales de bauxite : or, diamant, fer, manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium) largement sous exploité puisque le secteur minier contribue pour 15 à 20% au PIB et pour plus de 60% aux exportations du pays, mais n'assure que 25% des recettes intérieures de l'Etat.

Le secteur primaire est dominé par l'agriculture, qui a contribué pour 65 pour cent à la formation du PIB nominal de ce secteur en 2011, par l'élevage (19 pour cent), et la forêt (12 pour cent), la pêche ne fournissant qu'une contribution modeste (4 pour cent). En 2011, ce secteur a représenté 26 % du PIB et a occupé plus de 80 % de la population active. Cette contribution devrait augmenter de 3.9 % en 2012, avec une croissance de 4.5 % pour la pêche, 4.1 % pour l'agriculture. La production vivrière augmenterait de 11 % pour la campagne 2011/12 (contre 10 % en 2010/11) en raison d'une extension des superficies irriguées et d'une utilisation plus importante d'intrants agricoles.

S'agissant de la production pour l'exportation, avec la relance de la culture du coton, le volume des produits de rente augmenterait de 14.8 %, dont 22.7 % pour le cacao et 10.6 % pour le café. Le secteur secondaire a contribué pour 32.7 % à la formation du PIB en 2011 grâce à la bonne performance des industries manufacturières et à la construction. Le bilan des mines et carrières est néanmoins beaucoup plus mitigé. Sur l'année 2011, la production d'alumine et de bauxite a connu respectivement une hausse de 3 % et 9.6 % comparé à 2010. Cette tendance est imputable au renforcement des capacités de production des compagnies minières et à la vigueur de la demande des pays émergents comme la Chine et l'Inde. En revanche, les productions d'or et de diamants ont fortement chuté, respectivement de 36.5 % et de 24.3 %.

Au niveau du secteur minier, de grands projets d'investissement sont en cours de réalisation : Global Alumina en partenariat avec BHP-Billiton, pour un coût de 4.5 milliards USD, le projet Dian-Dian (4 milliards USD) avec pour partenaire Rusal, la construction d'une usine d'alumine à Kamsar avec Alcoa/Rio Tinto, pour un montant de 1 milliard USD, etc. Concernant les infrastructures énergétiques, des investissements sont également en cours et devraient permettre, à terme, une augmentation de la production et de la distribution d'électricité avec l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes qui assureront l'approvisionnement continu en électricité à Conakry et dans les autres grandes villes. Par ailleurs, d'importants projets sont en cours d'exécution avec pour objectif d'augmenter le taux de desserte en eau potable.

### **2.3 Éléments de politique publique**

L'instabilité politique qu'a connue la Guinée en 2009 et 2010 a fortement impacté l'économie guinéenne : faible croissance économique (-0,3% en 2009 et 1,9% en 2010), accélération de l'inflation (7,9% en 2009, 21% en 2010) du fait de la croissance de la masse monétaire (25% en 2009, 75% en 2010 contre), doublement du déficit budgétaire (7,2% du PIB en 2009, 14,2% du PIB en 2010). Alors que la Guinée avait atteint en décembre 2000 le point de décision de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), les IFI ont interrompu toutes relations avec la Guinée suite au coup d'Etat de Dadis Camara en décembre 2008. Avec le lancement, en février 2010, de la transition par le général Konaté, les IFI ont repris leurs relations avec la Guinée. Suite à l'élection d'Alpha Condé en novembre 2010, ces derniers ont reconnu le gouvernement Condé et se sont rendues en Guinée en février et mars pour définir les modalités d'une reprise de programmes de financement.

Les autorités guinéennes ont affiché le souhait de conclure un programme avec le FMI très rapidement et de trouver une solution à l'apurement de la dette extérieure préalable à la remise en route de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et à

une reprise des activités des IFI. La Guinée espérait obtenir de premiers signes positifs du FMI aux assemblées de printemps. La Guinée n'étant pas prête, le FMI a toutefois décidé de reporter l'examen du cas de la Guinée au mois de juin 2011. La stratégie conjointe permettant d'envisager l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE en avril/mai 2012 qui avait été définie au printemps a été remise en cause, en juin, par l'indemnisation de 700 MUSD versée par Rio Tinto. Les IFI se sont à nouveau rendues en Guinée en juillet et on pu relever sur le 1er semestre 2011, de bonnes performances macro-économiques. Une nouvelle mission devrait se rendre en Guinée en septembre afin de préparer les assemblées d'automne à Washington.



## 3 Environnement côtier et marin, écosystèmes aquatiques et ressources halieutiques

---

### 3.1 Environnement côtier et marin

Le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km<sup>2</sup>. Par son étendue, il est le plus vaste de toute l'Afrique de l'Ouest. Quatre types d'écosystèmes servent de support aux activités de pêche et de ramassage de coquillages :

- les écosystèmes côtiers : ils sont caractérisés par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des écloséries et des niches pour une gamme variée d'espèces marines. La zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service, etc.
- l'écosystème de vasières : elles couvrent une superficie de 305 km<sup>2</sup> et sont des lieux privilégiés pour la pêche à pied et notamment le ramassage de coquillages. Ils constituent de plus des aires de repos, des zones d'alimentation, des lieux de reproduction potentiels, des zones de nidation et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux rares.
- les écosystèmes estuariens dont les principaux sont ceux du Kogon, du Tinguilinta, de la Fatala, du Konkouré, du Bofon et de la Mellakoré.
- les écosystèmes marins : ils constituent le domaine de la pêche artisanale avancée et de la pêche industrielle. Ces écosystèmes se subdivisent en deux zones qui sont :
  - la partie intermédiaire du plateau continental d'une largeur de 40 à 100 km, réservée à la pêche artisanale avancée ou glacière et à la pêche industrielle ;
  - la partie externe du plateau continental d'une largeur maximale de 30 km, occupe les profondeurs de 60 à 200 m, réservée à la pêche industrielle.

### 3.2 Principales ressources halieutiques de la Guinée

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes (tableau ci-dessous).

De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks, autres que les petits pélagiques. Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Pour des espèces à longue durée de vie comme les sélaciens (raies et requins), ces indices sont encore plus alarmants à cause de leur faible fécondité, de leur croissance lente et de l'importance des captures accessoires par des pêcheries ciblant d'autres espèces.

**Tableau 1 : Estimation des ressources par grands groupes d'espèces**

Ressources	Potentiel (tonne)
Poissons pélagiques	50.000 à 200.000
Poissons démersaux	35.000 à 40.000
Crevettes	2.000 à 4.000
Céphalopodes	5.000 à 12.000

Source : CNSHB

### 3.2.1 [Ressources démersales](#)

Les ressources démersales sont dans un état allant de la pleine exploitation à la surexploitation. Celles qui ont une forte valeur commerciale subissent une pression de pêche qui en modifie la structure démographique (élimination des grands individus). La hausse des rendements observée pour des espèces à courte durée de vie telles que les crevettes pourrait s'interpréter comme un déséquilibre du milieu au dépens des espèces à plus longue durée de vie.

Les campagnes de chalutage scientifiques ont permis de mettre en évidence des baisses significatives de l'abondance des ressources côtières au cours de la décennie 90 (Gascuel et al. 1997 ; Domain, 1989 et 2000 ; Domain et al. 2000), mais les statistiques de pêche ne sont établies que depuis 1995 et seul le bobo (*Pseudotolithus elongatus*) a fait l'objet d'une évaluation de stock au début des années 2000.

### 3.2.2 [Ressources pélagiques](#)

Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture, fortement liés à la dynamique du système hydro climatique de la région à différentes échelles de temps et d'espace. La majeure partie de ces stocks entreprend des migrations et fait l'objet d'une exploitation dans différentes zones. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

### 3.2.3 [Ressources des eaux intérieures](#)

La Guinée est comprise dans les bassins des fleuves Niger, Sénégal et Gambie. Elle est membre de l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), et, depuis mars 2006, de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Les ressources en eau de la Guinée sont constituées de 6.250 km de réseau fluvial avec 1.161 cours d'eau comprenant 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux. Environ 12% de la superficie totale du pays se trouve dans le bassin du fleuve Sénégal, 39% dans le bassin du Niger et 49% dans les bassins côtiers. Les ressources en eau de surface renouvelables sont estimées à 226 km<sup>3</sup>/an.

## 3.3 [Avis scientifique relatif aux principales espèces capturées](#)

En ce qui concerne les ressources démersales, l'état de surexploitation (de croissance) est souligné depuis quelques années. Les Groupes de travail successifs du COPACE (2003 ; 2005 ; 2006 et 2008) et la dernière campagne d'évaluation des ressources démersales poissonnières du plateau continental organisée par le CNSHB en 2006, n'ont fait que confirmer cette situation.

L'analyse de l'évolution des indices d'abondance relative des principales espèces dans la zone côtière lors de la période 1985-2006 indique globalement une diminution de ceux-ci (figure 1). En effet, les indices d'abondance sont passés de 200 kg/30 minutes en 1985 à moins de 70 kg/30 minutes en 2006.

Les résultats du dernier Groupe de travail COPACE sur les démersaux du sud qui s'est tenu du 9 au 18 octobre 2008 à Freetown en Sierra Léone indiquent que les bars divers (*Pseudolithus* spp) seraient modérément exploités, les dorades diverses (Sparidés) pleinement exploitées, les grondeurs (*Pomadourus* spp.) et la crevette côtière (*Penaeus notialis*) surexploités. En ce qui concerne les autres espèces que sont le petit capitaine (*Galeoides decadactylus*), les soles (*Cynoglossus* spp.), les machoirons (*Arius* spp.), la crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*) et la seiche (*Sepia* spp.), les états de leurs stocks respectifs n'ont pas été diagnostiqués pour diverses raisons dont entre autres le manque de fiabilité des données statistiques de pêche.

En ce qui concerne les ressources pélagiques, les évaluations sur les ressources pélagiques guinéennes ont été, pour la première fois, réalisées lors du groupe de travail COPACE organisé au Cameroun en 2006. Les résultats de ces évaluations ont permis d'établir des diagnostics sur l'état des principaux stocks exploités :

- les stocks de chinchard (*Decapterus* spp., *Trachurus trecae*) et de sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) qui sont essentiellement exploités par la pêche industrielle au cours d'une partie de l'année (décembre-avril) seraient pleinement exploités en Guinée.
- Le stock d'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), qui représente la principale espèce capturée par la pêche artisanale maritime guinéenne, est pleinement exploité. Par contre, le stock de sardinelle plate (*Sardinella maderensis*) également ciblé par la pêche artisanale est actuellement surexploité.
- Pour les autres stocks pélagiques côtiers, notamment les stocks de carangidés (*Caranx* spp.), les résultats indiqueraient une situation globale de sous exploitation de ces espèces.

En ce qui concerne les ressources des eaux continentales, seul le bassin du haut Niger en Haute Guinée a fait l'objet d'études systématiques sur le potentiel. Dans cette zone il est estimé qu'annuellement 5.000 à 8.000 tonnes de poissons peuvent être pêchées sous réserve d'une pluviosité normale et donc d'une inondation suffisante. Pour le reste du pays il est impérieux d'envisager des études similaires pour mieux appréhender l'importance économique et sociale de cette activité.

Le potentiel est pleinement donc exploité voire même surexploité dans le bassin du Niger sauf dans les endroits qui ont connu l'onchocercose ayant entraîné un déplacement forcé des populations et pêcheurs vers d'autres zones indemnes. En revanche, sur les fleuves Sénégal, Gambie et la Mano river, la ressource dulcicole est sous exploitée à cause de l'enclavement des zones de pêche et du fait que l'activité est reléguée au second plan par les populations plutôt orientées vers l'agriculture et le commerce fondamentalement. Les statistiques recueillies dans certaines zones des bassins du Sénégal et côtiers, donnent des résultats bien au dessus des estimations habituelles qui semblent avoir été minorées de 10 à 20 fois.



## 4 Contexte des pêches et de l'aquaculture en Guinée

Les ressources halieutiques de la ZEE guinéenne sont exploitées par la pêche artisanale et la pêche industrielle. Avec une contribution estimée de 1,5 à 2 % au PIB. Le secteur de la pêche génère 80 000 emplois directs et indirectement plus de 800.000 personnes vivent des activités de pêche ce qui représente environ 10% de la population guinéenne. La capture annuelle moyenne oscille autour de 100.000 tonnes dont plus de la moitié est assurée par la pêche artisanale. Les machoirons, le bobo, l'ethmalose, les dorades diverses, les crevettes, les céphalopodes, etc. constituent les espèces cibles. Cette production est destinée principalement au marché local, notamment les espèces pélagiques et une part non négligeable composée d'espèces dites nobles de haute valeur commerciale pour les marchés étrangers européen, asiatique et africain.

### 4.1 Délimitation de la zone économique exclusive

Le décret N° 336/PRG/80 du 30 juillet 1980 porte délimitation des eaux territoriales et de la Zone Economique Exclusive. Leurs largeurs respectives ont été fixées, par les articles 1 et 2, à 12 et 200 milles nautiques « mesurés à partir de la laisse de basse mer »; et leurs limites ont été définies à l'article 4, mais de manière incomplète et imprécise pour ce qui concerne la ZEE. La délimitation officielle de la ZEE a toutefois été précisée ultérieurement ; et figure, à présent, dans les Plans d'aménagement des pêcheries rédigés chaque année.

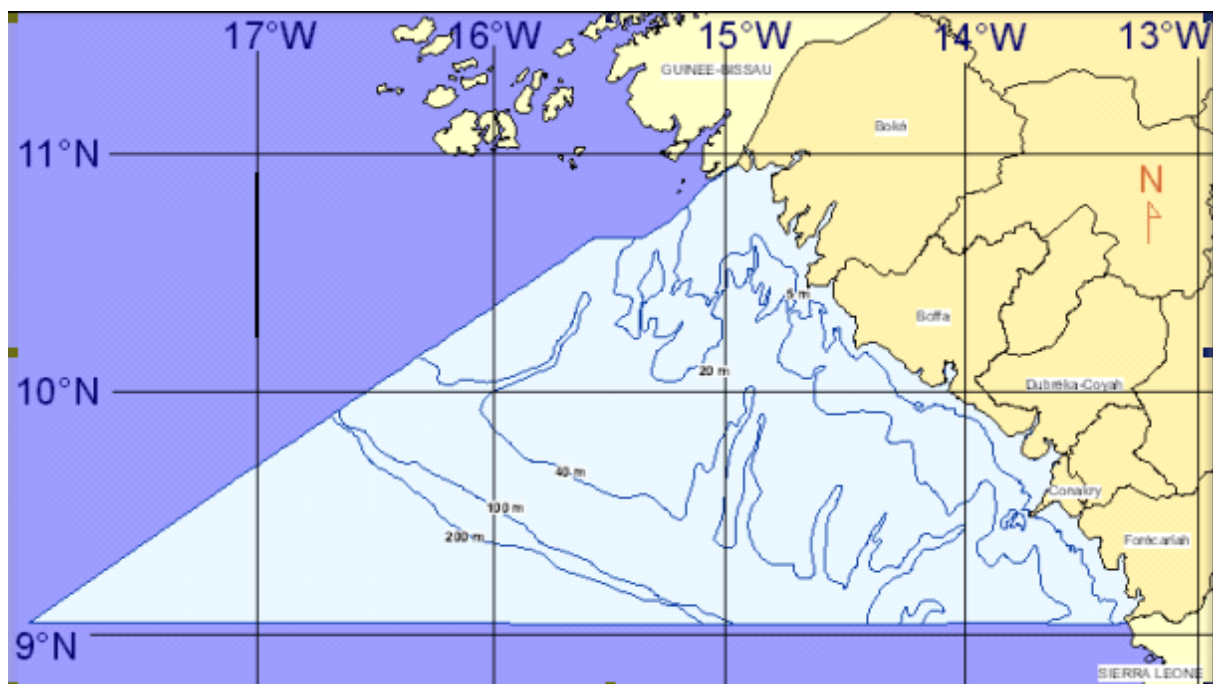


Figure 1 : délimitation de la ZEE guinéenne

La ZEE guinéenne s'étend au large d'un littoral d'environ 300 km de long et occupe une surface de 59 426 km<sup>2</sup>. Sa limite Nord est grossièrement orientée Nord-Est Sud-Ouest à partir de la frontière avec la Guinée Bissau, et sa limite Sud suit le parallèle 9°03'18" N depuis la frontière avec la Sierra Leone. Ces deux lignes convergent pour donner à la ZEE guinéenne la forme particulière d'un triangle, enclavé entre les ZEE des deux pays voisins. La ZEE de Guinée présente par conséquent la singularité de ne pas avoir une ouverture sur les eaux

internationales, on ne peut y accéder qu'en traversant les ZEE de la Guinée Bissau ou de la Sierra Leone.

## 4.2 Pêcheries artisanales

### 4.2.1 Pêcheries maritimes

La pêche artisanale maritime a connu une nette évolution au cours de ces 20 dernières années. Elle s'est diversifiée, non seulement par sa pratique mais également par les espèces qu'elle cible. Pratiquée par 30 000 pêcheurs, soit 27 000 Guinéens et 3 00 étrangers en provenance du Sénégal, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau, elle évolue dans 120 débarcadères (recensement de 2007) repartis le long du littoral. Ce sont en général des débarcadères d'accès difficile par voie terrestre. Avec l'appui de partenaires comme la JICA, la BAD, l'AFD, l'UE, le PNUD, certains de ces débarcadères sont déjà aménagés et disposent d'infrastructures modernes (quai de débarquement, fabrique de glace, chambre froide, centre de fumage, station d'essence, etc.).

En 2007, le parc piroguier était estimé à près de 4000 embarcations actives motorisées à environ 30 %. Conakry compte près de 1 300 embarcations soit environ 30 % du parc national, avec un taux de motorisation de 54%. En 2010, ce parc piroguier comprend le même effectif mais avec un taux de motorisation amélioré à 45 %. Le parc de Conakry est monté à un taux de motorisation de 80 % avec cependant sensiblement le même nombre d'embarcations.

La pêche est effectuée à partir de quatre types de pirogues (kurou, gbankenyi, salan et flimbote) de taille variant entre 8 et 20 m. Les modes de propulsion sont fonction des types de pirogues et d'engins de pêche utilisés. Généralement, les pirogues kourou et gbankényi qui sont des monoxyles sont propulsées par la voile et les pagaies. Les pirogues salan sont propulsées par la voile et les moteurs hors bord (dont la puissance varie de 15 à 25 CV) et les pirogues flimbote sont toutes motorisées (40 CV).

La gamme des engins utilisés par la pêche artisanale a été répertoriée par la recherche halieutique en 14 types, engins de pêche qui sont constitués par 6 grands groupes : (i) les filets maillants dérivants (à ethmalose et à espèces démersales) ; (ii) les filets encerclants (à mullet, ethmalose et otolithes) ; (iii) les filets maillants calés (à petites, grandes ou très grandes mailles) ; (iv) les filets tournants ; (v) les filets soulevés ou retombants (tètè yèlè, épervier) et (vi) les lignes et palangres.

Avec le développement de l'exportation du poisson frais de la pêche artisanale, la raréfaction de la ressource et l'éloignement des zones de pêche, les pêcheurs artisans ont de plus en plus recours à des caisses à glace embarquées à bord des pirogues pour conserver la qualité des poissons pêchés.

Globalement , les captures annuelles moyennes oscillent autour de 60.000 tonnes soit plus de la moitié des captures totales de toute la pêche maritime (artisanale et industrielle). Ces captures sont composées majoritairement d'espèces pélagiques (sardinelle et ethmalose) et démersales (Sciaenidae, Lutjanidae, Sparidae) de haute valeur marchande. Après avoir atteints 71.000 tonnes au début des années 2000, les captures sont en environ régression puisqu'elles atteignent en 2010 environ 60 000 t.

**Tableau 2 : Rendement journalier moyen des six groupes d'engins de pêche artisanale**

Type d'engin	Rendement journalier (kg)
Filet maillant calé qui capture les barracudas, les gros capitaines	60
Filet maillant dérivant ciblant les petits pélagiques côtiers	103
Palangre qui pêche les machoirons, les barracudas, les capitaines	113
Ligne qui cible les dorades, les carpes rouges, les grondeurs	159
Filet maillant encerclant pêchant les otolithes et autres poissons	183
Filet tournant qui capture les ethmaloses et les sardinelles	220

L'effort de pêche artisanale total correspondant à ces captures est passé de 477 764 jours de mer en 2001 puis a diminué jusqu'à 432 769 jours de mer en 2004 et se situerait en 2010 autour de 480 000 jours de mer.

#### 4.2.2 Pêcheries continentales

Par rapport au potentiel disponible, la pêche continentale mobilise pour le seul bassin du haut Niger (une partie des 39% du bassin du Niger), près de 1 800 pêcheurs pour un potentiel de production estimé à environ 13 000 tonnes de poisson par an. Ce potentiel est cependant loin de refléter la totalité des opportunités offertes par le milieu naturel.

D'une manière générale, le potentiel subit une lente diminution du fait de la dégradation de l'environnement terrestre liée à la disparition du couvert forestier, aux feux de brousse, aux pratiques culturelles inadaptées. L'ensemble de ces facteurs a contribué à fragiliser les sols, entraînant une érosion accélérée, une sédimentation dans le lit des rivières, la réduction radicale de la lame d'eau et la disparition des trous d'eau où le poisson trouvait jadis refuge.

Le métier de pêcheur n'est plus, comme jadis, une exclusivité des Somonos et des Bozos venus de la région de Siguiri et du Mali en campagne de pêche chaque début d'année. De nombreux cultivateurs autochtones se sont mis à cette nouvelle activité. Dans le même temps, des somonos se sont sédentarisés et ont entrepris des activités agricoles.

L'accès à la pêche est libre, y compris pour les étrangers. Cette règle ancienne traduit une tradition d'hospitalité et d'impossibilité d'appropriation individuelle des ressources exploitées. On assiste cependant à une évolution des comportements liée à une pression de plus en plus forte sur la ressource : conflits entre migrants et sédentaires, tentatives d'appropriation de l'espace fluvial, intimidations diverses, autolimitation de l'effort de pêche, recherche d'une diversification de l'activité.

La relative raréfaction de la ressource engendre également des réactions salutaires de rationalisation de l'exploitation au niveau local : fixation de périodes de fermeture, interdiction de certains engins de pêche. Il s'agit de propositions émanant des communautés de pêche et entérinées par l'Administration. La loi, en effet, encourage ce genre de pratiques.

La pêche continentale est caractérisée par l'utilisation d'engins et de technologies traditionnelles. Les engins les plus couramment utilisés sont les nasses, les lignes,

les filets éperviers, les filets de barrage, etc. (tableau suivant). Faute de suivi de cette activité, le rendement de ces engins n'est pas connu.

**Tableau 3: Détails des méthodes de pêche continentale**

Méthode de pêche	Caractéristiques des engins de pêche	Méthode d'utilisation	Poissons ciblés
<b>Filet maillant</b>	Nylon mono filament : 0,20 - 0,30 mm Nylon multi filament : 210 d/2-6 Maille : 50 mm - 100 mm Longueur : 20 -30 m (Guinée)	Pendant la période d'étiage, placement en travers, pendant la période de crue, en équilibre sur le flux le long de la rive. En général, placement le soir et retrait le matin.	Poissons benthiques tels que silure
<b>Filet dérivant</b>	Caractéristiques et dimension du filet identiques à celles du filet maillant. La différence est la présence ou non de plombs.	Dérive sur 500 m à 1 km sur le flux du fleuve. Opérations pratiquement seulement la nuit, mais parfois la journée	Poissons semi-pélagiques (tilapias).
<b>Filet tournant</b>	Nylon multi filament : 210 d/12-60 Maille 50 mm - 100 mm Longueur 50 - 200 m (selon la largeur du fleuve)	Selon la dimension du filet, le filet est tiré à 5 personnes s'il est petit, à 10 s'il est grand. Si les pirogues sont petites, deux pirogues sont utilisées pour l'opération de pêche.	Principalement des poissons nobles (nilo-tilapia)
<b>Epervier</b>	Engin de pêche conique en nylon multi filament Environ 5 m de long	Opérations de jour comme de nuit. Souvent utilisé pendant l'attente pour le filet maillant.	Poissons pélagiques et semi-pélagiques
<b>Palangre</b>	Ligne principale multi filament 20-100 m Ligne secondaire multi filament 0,5 m Intervalle entre les lignes secondaires	Comme pour le filet maillant. Des petits poissons servent d'aliment.	Poissons benthiques tels que silure
<b>Nasse</b>	Demi-sphère d'environ 50 cm de diamètre obtenue en attachant du filet sur un cadre en bois de plante grimpante. 2 à 3 ouvertures de 10 cm de rayon.	Laissée dans l'eau en permanence, contrôle et mise en place des aliments une fois par jour. Les aliments sont des résidus de céréale cuits et mis en boule. (Barrage de Sélinqué)	Poissons semi-pélagiques végétariens

### 4.3 Pêcheries industrielles

La pêche industrielle est pratiquée par des flottilles comprenant d'un côté les chalutiers (poissonniers pélagiques, poissonniers démersaux, crevettiers et céphalopodières) évoluant sur le plateau continental et/ou sur le talus continental, de l'autre les senneurs et les palangriers (thoniers) opérant dans les eaux profondes (plus de 200 m de profondeur). En 2008, les navires industriels étaient au nombre de 112 dont 16 sous statut guinéen, 33 étrangers sous licence et 56 entrant dans le cadre d'accords de pêche. Les navires thoniers sont exclusivement étrangers. On peut distinguer 3 grandes catégories de navires industriels :

- Les navires sous statut national : il y a peu de navires strictement nationaux. En 2011, sur les 16 navires industriels sous statut national, on en comptait 6 strictement guinéens, les autres étant des joint-ventures dont des Coréens (6 navires) et des Espagnols (3 navires).
- Les navires étrangers sous licence : Ces navires étrangers ou basés à l'étranger sous licence sont au nombre de 33 dont majoritairement des navires coréens (4),

guinéens (3), sénégalais (3), marocains (2), mais aussi espagnols, comoriens, russes et honduriens.

- Les navires étrangers sous accords de pêche (en opération en 2009 avant l'arrêt de l'accord UE) : au nombre de 56 au total, ils comprennent les navires sous accords avec l'Union européenne (29 navires, chalutiers crevettiers, céphalopodiens, poissonniers, senneurs, canneurs et ligneurs) et avec la Chine (27 navires, chalutiers poissonniers et chalutiers céphalopodiens).

Les principaux groupes d'espèces ciblées sont les petits pélagiques (la sardinelle ronde, les maquereaux, les chinchards, etc.), les thonidés (principalement l'albacore, le listao), les poissons de fond (les communautés à sciaenidés, à sparidés et à lutjanidés), les crevettes (la crevette rose, la crevette guinéenne et la crevette du large) et les céphalopodes (les seiches et les poulpes).

Les captures totales ont augmenté de 23 500 tonnes en 1995 à 65 700 tonnes en 2001 puis ont connu une baisse pour atteindre 34 500 tonnes en 2009. L'effort de pêche industrielle total correspondant à ces prises s'est accru de 12 676 jours de pêche à 28 688 jours de pêche entre 1995 et 2001. De 2001 à 2009, il baisse jusqu'à 16 500 jours de pêche. Plus spécifiquement, Les captures par type de navire industriel se sont réparties comme suit en 2009 :

- les captures conservées des poissonniers pélagiques se sont élevées à 10 000 tonnes pour un rendement journalier de 23 tonnes.
- Les captures conservées des chalutiers de pêche démersale ont été de l'ordre de 15 000 tonnes pour un rendement journalier de 1,5 tonnes.
- Les captures conservées des céphalopodiens se sont élevées à 9 000 tonnes pour un rendement journalier de 1,3 tonne.
- Les captures conservées des crevettiers ont porté sur 2 500 tonnes pour un rendement journalier de 0,8 tonne.

#### 4.4 Pêche migrante guinéenne

La pêche migrante guinéenne est surtout opérationnelle en Guinée Bissau et en Gambie où elle a développé des camps de pêche plus ou moins permanents (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 4 : pêcheries migrantes en Guinée**

Ethnie et lieu d'origine	Destination	Détails	Espèce(s) ciblée (s)	Technique de pêche	Type d'embarcation	Destination des produits	Transformation
Soussous originaire de la région de Conakry en Guinée	Guinée-Bissau		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et filet maillant dérivant	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes d'équipage ; « Flimbote », 10 à 20 mètres de long, 2 mètres de large, motorisée	Guinée et marché local	Séchage
Les migrations de Soussous vers la Guinée-Bissau se développent dans les années 1980. Les pêches se pratiquent sur deux types d'embarcations et ciblent les petits pélagiques pour le marché guinéen. Des voies commerciales se développent, qui permettent l'intensification des migrations vers la Guinée-Bissau. Les Soussous sont présents à Tombali, au Rio de Buba, Quinara, Rio Cacine et dans l'archipel des Bijagos, sur l'île de Rubane surtout. Au cours des années 2000, de véritables							



Ethnie et lieu d'origine	Destination	Détails	Espèce(s) ciblée (s)	Technique de pêche	Type d'embarcation	Destination des produits	Transformation
	centres de pêche organisés voient le jour.						
Soussous originaire de la région de Conakry en Guinée	Petite Côte du Sénégal, par voie terrestre		Les Soussous embarquent à bord des pirogues de Sénégalais Nyominkas, lébous ou Guet N'dariens. Ils ne migrent pas avec leur équipement.				
	Depuis 1993, les Soussous migrent vers la Petite Côte du Sénégal par la terre. Ils participent dans un premier temps aux activités de pêche avant de se spécialiser dans la transformation de poisson au cours des années 1990 et 2000.						
Foulas de la Guinée forestière	Gambie et delta du Saloum		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et senne tournante	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes d'équipage	Guinée et marché local	Séchage
	Les Guinéens Foulas (Peuls) arrivent en Gambie au cours des années 1990. Ils sont établis dans le village de Tanji sur la côte. Les informations disponibles sur cette dynamique sont encore peu fournies. Ils construisent leur embarcation sur place.						
Foulas de Conakry	Gambie et delta du Saloum		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et senne tournante	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes	Guinée et marché local	Séchage
	Les Foulas de Conakry rejoignent les migrations des Guinéens de l'intérieur des terres au cours des années 2000. Ils construisent leur embarcation sur place.						

Source: Binet et Failler (2011)

## 4.5 Pêche migrante étrangère

### 4.5.1 Dynamiques migratoires

Le coup d'état du 3 avril 1984 marque la fin de l'Ancien Régime et l'entrée de la Guinée dans une économie de marché. L'intérêt pour la pêche se développe. C'est à cette époque également que reviennent en Guinée les migrants sénégalais qui avaient fui sous la pression politique de l'Ancien Régime. Ils retournent alors à Sakama, Dobiré, Bongolon et Conakry (Bouju, 1991). Toutefois les relations avec les nationaux étant conflictuelles, le nombre de migrants sénégalais reste limité. Certains campements de Sénégalais se vident. Les Ghanéens présents autrefois ne reviennent pas en Guinée.

Le coup d'état est également synonyme du retour des migrants saisonniers Léonais. Leur nombre est en augmentation à la fin des années 1980. Les Léonais migrants sont de l'ethnie Temnés, originaires du nord de la Sierra Leone. Beaucoup d'entre eux rejoignent les armateurs guinéens et embarquent sur des entreprises de pêche nationales. Bouju (1991) estime ainsi que les Léonais représentent alors 10% des propriétaires de pirogues et 30% des effectifs de marins à Conakry. La raison principale avancée pour la recrudescence des migrations de Temnés en Guinée est éminemment pécuniaire : les équipements et le carburant y sont bien moins chers. Le marché local est très dynamique et les petits pélagiques y sont très prisés. Ainsi au cours des années 1980, le schéma migratoire est en pleine mutation en Guinée. Ces mouvements migratoires mènent à une recomposition à la fois pluriethnique et plurinationale des équipes de pêche (Bouju, 2000b).

Depuis les années 1960, un changement majeur s'est opéré au sein des pêcheries nationales guinéennes<sup>1</sup>. Les ethnies qui appartiennent au groupe des anciens

<sup>1</sup> Les informations fournies ici sont tirées de Bouju (2000a). Pour plus de renseignements sur les pêcheurs nationaux guinéens, leur histoire et évolution, se référer à cette publication.

côtiers, les Bagas et les Nalous n'ont quasiment pas changé leur technique de pêche. L'activité de pêche reste secondaire, la priorité étant donnée à l'agriculture. En revanche, les Soussous sont les plus fidèles représentants de la catégorie socioprofessionnelle des pêcheurs en Guinée. Les recensements de 1989 et 1992 laissent apparaître que les Soussous sont l'ethnie largement majoritaire (67%) dans les pêches maritimes en Guinée, devant les Bagas (9%) et les Foulas (8%). Les Soussous ont en effet su apprendre des migrants léonais et sénégalais fréquentant les eaux guinéennes et adopter des techniques plus intensives que les techniques traditionnelles pratiquées en Guinée.

Des pêcheurs sénégalais lébous de M'Bour arrivent à Conakry au début des années 1990 pour pratiquer la pêche à la dorade, suivant l'exemple des Sénégalais déjà implantés dans le pays. La diminution des stocks de requins et raie, espèces ciblées par les Ghanéens est tangible dans les eaux limitrophes du pays particulièrement en Guinée-Bissau et Sierra Leone. Les captures s'en ressentent et les Ghanéens présents dans les pays voisins et ciblant les sélaciens migrent alors à destination de la Guinée.

Les migrations des Soussous sur les côtes guinéennes se développent par appropriation des techniques et embarcations des Temnés. Ceci leur permet de parcourir des distances plus importantes qu'à bord de leurs « salans » de 6 à 8 mètres. Cette appropriation est rendue possible par le financement de capitaines et équipages temnés lors de campagnes de migrations, qui remplacent progressivement leurs équipages par des marins guinéens qualifiés. Les dynamiques de pêche soussous sont ainsi modifiées et appliquent désormais des trajectoires migratoires propres aux Temnés : vers le nord de la Guinée et plus tard vers la Guinée-Bissau.

Au cours des années 2000, les Soussous confortent leur présence dans les eaux de Guinée-Bissau. Ils poursuivent également leurs migrations plus loin vers le nord, jusqu'aux eaux sénégalaises. Ceux qui étaient partis à la fin des années 1980 vers la petite côte du Sénégal se sont spécialisés dans la transformation. Ils ont développé des entreprises de pêche et pratiquent désormais des migrations avec des équipages sénégalais. Le processus de décentralisation national débuté au Sénégal engendre une spéculation pour l'accès au foncier de la part des mairies à la recherche de fonds. Ceci induit des changements dans le statut des Guinéens. Ces derniers accèdent à la propriété foncière et s'installent définitivement sur la petite côte. Toutefois cette installation mal perçue par la population locale, provoque des conflits importants pour l'accès au foncier.

#### 4.5.2 [Organisation et techniques](#)

A la fin des années 1980, les dynamiques migratoires vers la Guinée sont en pleine mutation. Mutations engendrées moins par l'intensité de migration que par les changements de stratégies. Les migrants développent ainsi de nouvelles techniques inspirées des stratégies ghanéennes, léonaises ou sénégalaises. Ceci contribue largement à modifier les pratiques de pêche des nationaux. Pour exemple, les migrants sénégalais et les pêcheurs autochtones soussous utilisent des embarcations « flimbote » et les techniques de pêche des Léonais au « filet reggae », senne tournante sans coulisses pour fermer la senne par le bas.

Les Sénégalais migrent vers la Guinée à bord d'un type particulier de pirogue appelé « yoli », embarquant de 20 à 25 marins pêcheurs. Ils ciblent les espèces démersales ainsi que les dorades pêchées à la ligne pendant plusieurs jours de mer. Les

captures sont acheminées vers le Sénégal à l'exception des raies et des requins dont ils ne prélèvent que les nageoires et revendent les carcasses aux transformatrices ghanéennes pour le salage et séchage. Les Sénégalais font partie des pêcheurs qui exportent vers leur pays d'origine la quasi-totalité des prises. En 1989 et 1990, les Sénégalais présents à Bonfi changent de stratégie de pêche pour adopter la pêche à la dorade au large et pour plusieurs jours grâce aux glacières.

Au cours des années 2000, les migrants sénégalais ont de plus en plus recours à une technique d'exploitation faisant appel à un bateau collecteur. De grandes pirogues de type « yoli » collaborent avec d'autres embarcations de pêche de même type, mais de dimensions plus réduites. Les petites embarcations pêchent et transbordent les captures à bord de la pirogue collectrice qui les achemine vers Dakar. La pirogue collectrice débarque la production et revient alors avec vivres et carburant pour les pirogues de pêche.

Les migrants ghanéens sont accompagnés par leurs femmes chargées de la préparation des campagnes (marées), de la transformation (fumage, salage et séchage) et de la commercialisation des produits pêchés. Ces pêcheurs sont à la base de l'introduction d'un nouveau type d'embarcation de pêche de grande taille dénommée « Ayimba », pirogue capable de transporter 12 à 20 marins pêcheurs et destinée principalement à la pêche de petits pélagiques.

La grande majorité des Léonais temnés en Guinée, pratiquent la pêche de jour de petits pélagiques à l'aide de filets encerclant de type « reggae ». Leur embarcation caractéristique est le « flimbote ». Une petite minorité de ces Temnés pratiquent également la pêche au filet maillant dormant ou dérivant de type « légotine ». Les migrants léonais sont des migrants saisonniers, migrants pluriannuels ou encore des résidents permanents en Guinée. Ils sont de passage sur un débarcadère pendant quelques mois et repartent ensuite vers d'autres lieux de pêche. Ces derniers sont parfois recrutés directement en Sierra Léone par des propriétaires ou même des mareyeuses soussous. Souvent, ces migrants venus pour la saison restent finalement plusieurs années. Les migrants pluriannuels sont ainsi majoritaires parmi les migrants temnés en Guinée et sont généralement célibataires. Les résidents de longue date sont installés depuis 10 à 20 ans et sont souvent assimilés à la population. Certains sont mariés à des femmes soussous et ne se déplacent en Sierra Léone que pour des événements familiaux importants. Les équipages de ces propriétaires sont en grande majorité Temnés, parfois recrutés directement en Sierra Léone. Le rôle de la famille est ici important : le propriétaire installe un membre de sa famille au sein des membres de l'équipage afin d'empêcher tout débarquement pirate ou détournement de la production.

A partir du milieu des années 1990, les migrations des Temnés en Guinée sont très contrôlées par les autorités locales et les démarches administratives y sont complexes. Ainsi, un chef de la communauté Temné est responsable de sa communauté auprès du chef du village guinéen. Un Guinéen « parraine » chaque nouveau-venu. Ce parrain est responsable du migrant temné au regard des lois et des normes de l'activité halieutique dans le pays. Pendant quelques mois, le nouveau-venu travaille avec le « parrain » qui lui fournit un logement. Au bout de cette période, le migrant est autorisé à fonder sa propre entreprise de pêche qu'il finance par ses fonds propres.

Depuis les années 2000, les conflits entre populations autochtones et allochtones ont gagné en intensité. La raréfaction des ressources développe chez les Guinéens,



jadis très hospitaliers (lire à ce propos Bouju, 1991, qui mentionne pour exemple les sacrifices réalisés par les autorités coutumières de Dixin afin d'attirer des étrangers sur leur sol), une véritable jalousie, de plus en plus forte à l'égard des pêcheurs étrangers. Ainsi, les pêcheurs étrangers s'estiment détestés par la majorité de leurs collègues guinéens. Les conflits interviennent souvent avec les Sénégalais qui ne destinent pas leurs captures au marché local, créant ainsi un sentiment de spoliation pour les populations locales. Les Léonais ciblant l'ethmalose prise sur le marché local sont relativement à l'abri de cette jalousie grandissante.

Les Soussous ciblent les petits pélagiques uniquement ethmalose et sardinelle en priorité. Ils pêchent généralement à bord de « salans » de longueur compris entre 6 et 8 mètres avec 3 hommes d'équipage. Les engins utilisés sont le filet maillant dérivant et le filet maillant encerclant. Les Soussous utilisent également de nombreuses techniques adaptées des migrants<sup>2</sup>.

#### **4.6 Potentiel de développement aquacole**

Le potentiel aquacole semble excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz pisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale ; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques. Ce potentiel est favorable à un développement important de l'aquaculture qui reste cependant embryonnaire faisant ainsi face à des balbutiements. Pourtant dans les années 50, la réalisation des premières stations piscicoles à Kindia, Mamou, Pita et Beyla était prometteuse. Depuis, ce n'est qu'en 1990 que le gouvernement, appuyé par la FAO, a entrepris une action d'envergure d'exploration des potentialités qui a, entre autres, abouti à la construction d'une station à Mamou dans le cadre du projet ODEPAG.

Le pays dispose, par ailleurs, d'un important potentiel pour la crevetticulture avec 30.000 hectares aménageables pour une production escomptée de 17.000 tonnes de crevettes par an. La SAKOBA (Société mixte d'Aquaculture de Koba) a expérimenté, lors d'une phase pilote, l'élevage industriel de crevettes dans les années 1990 sans pour autant que le projet ne passe en phase opérationnelle au plan industriel. L'arrêt du financement de la coopération canadienne a sonné la fin de la SAKOBA, aucun repreneur ne s'étant identifié depuis.

---

<sup>2</sup> Pour une étude détaillée des techniques, se reporter à Bouju (2000a) qui décrit avec précision l'ensemble des techniques utilisées, les stratégies, etc.

## 5 Consommation, approvisionnement, transformation et filières de poissons en Guinée

---

### 5.1 Consommation et approvisionnement en poisson

La sécurité alimentaire des populations constitue un des quatre objectifs sectoriels de la politique sectorielle guinéenne. Les produits halieutiques représentent la plus importante source de protéines animales pour les populations guinéennes, et le poisson occupe une place importante dans les habitudes alimentaires des guinéens. Actuellement, le taux moyen de consommation des produits halieutiques est estimé à 13 kg de poissons/per capita. Naturellement, cette consommation est différemment répartie entre les 4 régions naturelles du pays. Alors que la région maritime est favorisée avec un taux moyen supérieur à 20 kg/an/habitant, en certains endroits des régions de la Guinée Forestière et de la Haute Guinée, ce taux ne dépasserait pas 5 kg/an/habitant. Il se trouve ainsi que la Guinée, comme la majorité des pays en développement, est largement déficitaire en produits halieutiques sur son marché national.

Les principaux types de produits de pêche commercialisés sur le marché guinéen, sont :

- le poisson pélagique congelé débarqué par la pêche industrielle ;
- le poisson pélagique importé par les sociétés de mareyage ;
- les poissons démersaux des navires guinéens, des bateaux étrangers basés et les livraisons contractuelles des accords de pêche avec l'UE et la Chine ;
- le poisson fumé sec qui couvre tout le territoire national (marchés urbains et ruraux) ;
- le poisson frais, vendu dans un rayon limité autour des centres de débarquement ;
- le poisson fumé léger, écoulé dans les marchés situés aux abords des zones de production.

A cette nomenclature s'ajoutent les flux des produits transformés de pêche artisanale en provenance des pays limitrophes de la Guinée (environ 3 000 t/an).

### 5.2 Principales filières de produits halieutiques en Guinée

Il est extrêmement difficile d'appréhender correctement les importations, les débarquements et les exportations des produits halieutiques en Guinée. Malgré les améliorations apportées ces dernières années, les administrations concernées par ce suivi (Douane, CNSHB, SIAQPPA, CNSP) ne sont pas encore en mesure de fournir des statistiques concordantes tant sur les quantités que sur leurs valeurs.

Trois types de produits de la pêche sont commercialisés en Guinée ou exportés de la Guinée : le poisson frais provenant de la pêche artisanale maritime et continentale de plus en plus efficiente en Haute Guinée et en Guinée Forestière ; le poisson congelé de la pêche industrielle, les produits transformés ou conservés que sont les produits fumés, notamment les petits pélagiques (ethmalose, chinchards et sardinelles) et la chair de requin salée séchée exportée dans la sous-région.

En matière de commercialisation, la nature des produits commercialisés et l'organisation spécifique de chaque filière orientent les stratégies des agents.

L'identification des circuits commerciaux repose nécessairement sur la détermination de quatre principaux critères : la nature du produit commercialisé, sa dimension spatiale, les acteurs engagés dans cette activité et les quantités distribuées. La notion de dimension spatiale, importante pour la compréhension des circuits commerciaux, considère trois paramètres: l'origine du produit, sa destination et le lieu d'échange. Elle représente les segmentations progressives du circuit (les points de rupture et de transit) ou bien la confluence de certains circuits vers un marché de gros. De plus, ce critère permet de distinguer les circuits courts des circuits long.

Le système commercial guinéen des produits de la pêche est ainsi divisé en deux sous-systèmes : le système moderne distribuant exclusivement les produits de la pêche industrielle et le secteur traditionnel ou informel présent sur une gamme beaucoup plus large de produits. Ce qui a conféré à l'approvisionnement du marché intérieur un développement spectaculaire au cours de ces dernières années.

L'exportation des produits halieutiques à partir du Port Autonome de Conakry concerne principalement deux types de produits : les poissons congelés des navires industriels guinéens, débarqués pour réexportation vers l'Europe et la chair de requins salée séchée mis en containers et exportée vers certains pays de la Sous-région (Gambie, Sénégal, Ghana, Nigeria).

### **5.3 Produits issus de la pêche artisanale**

La pêche artisanale est le principal pourvoyeur du marché local en produits de la mer et emploie des centaines de milliers d'hommes et de femmes. Cette contribution semble peu importante comparée à celle des autres secteurs de l'économie nationale. Toutefois, sur le plan de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois, la pêche joue un rôle considérable, notamment dans les communautés littorales (Sakama, Bongolon, etc..), où les emplois liés à la pêche conditionnent la survie ou la disparition de tout un village.

L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché intérieur sous la forme fumée. Les poissons débarqués sont vendus par les pêcheurs aux femmes qui participent activement au processus d'achat au débarcadère, de transformation et de vente sur les différents marchés du pays. Le contenu et la portée des activités de ces femmes peuvent se classer comme suit :

- Fumeuses : elles achètent le poisson au niveau du débarcadère, procèdent au fumage et écoulent les produits obtenus dans la même zone. Il arrive parfois que ces femmes fassent le fumage du poisson appartenant à des mareyeurs qui dans ce cas leur payent cette prestation.
- Commerçantes : elles achètent le poisson fumé et le poisson frais sur le débarcadère et les transportent sur des marchés en dehors de la zone pour les revendre.
- Fumeuses-commerçantes : certaines femmes effectuent les deux activités à la fois. Elles fument le poisson au débarcadère, et vont vendre les produits obtenus sur les marchés régionaux et urbains. Certaines vendent aussi bien le poisson frais que le poisson fumé.

Les produits de la pêche continentale sont pour l'essentiel vendus frais. Pendant la période de bonne pêche (novembre – février), les pêcheurs font recours au fumage ou au séchage pour conserver le produit après une mévente. Le produit dans tous les cas se retrouve sur le marché sous les formes suivantes : frais, fumé, séché,

salé séché ou fumé salé. La commercialisation se fait dans les grandes villes et à l'occasion des marchés hebdomadaires. Le transport est effectué à pied pour les petites distances, à vélo, à moto et engins à quatre roues pour les moyennes et grandes distances.

Selon des enquêtes menées en 2007 grâce à la coopération avec la JICA, du poisson fumé et séché est importé du Sénégal et de la Gambie pour les marchés de la Moyenne Guinée et de la Guinée forestière dont le volume est estimé à 2 500 t/an.

#### **5.4 Produits issus de la pêche industrielle**

Les produits de la pêche industrielle subissent peu de transformation. Ils sont vendus, pour l'essentiel, frais ou congelés sur le marché national ou sont exportés (poisson entier frais ou congelé) vers les marchés régionaux et d'Asie.

Pour les produits qui ne sont pas destinés à l'exportation (en augmentation depuis la perte de l'agrément UE), leur commercialisation sur le marché national se fait de deux manières : (i) circuit du pélagique congelé ; et (ii) circuit des sociétés de consignation (produits glacés et congelés).

Le circuit du pélagique congelé est assuré par la société COTRAG (COGIP) dans 20 localités où elle possède des chambres de stockage d'une capacité de 30 à 50 tonnes (640 tonnes au total) et par la compagnie SONIT-PECHE qui a une capacité de 260 tonnes de stockage et est installée dans 16 villes du pays.

Les autres sociétés, dites de consignation, se livrent de temps à autre à la commercialisation de leurs produits. La vente se fait directement à partir des cales des navires une fois ceux-ci à quai. La distribution vers les marchés de Conakry et ceux de l'arrière pays est organisée à partir de camions souvent mal équipés et qui servent du reste de points de vente directe une fois sur les marchés cibles.

A titre d'exemple, la société SOGUIPECHE, réalisation de l'État aujourd'hui sous gérance privée, dispose de trois chambres négatives d'une capacité totale de 3 000 tonnes, de 2 chambres positives, d'une salle de traitement de 2 tunnels de congélation, d'une fabrique de glace de 20 tonnes par jour, d'un atelier d'entretien et de 2 magasins. Cependant, ces infrastructures sont dans un état de dégradation avancée. Les poissons qui y transitent en sortent souvent altérés ou arrivent sur les marchés lointains dans un état de décomposition avancée.

La commercialisation des produits se fait dans les quatre régions naturelles du pays tantôt dans des camions frigorifiques, tantôt dans des camions de transport ordinaires. Dans tous les cas les produits arrivent au consommateur dans un état généralement défectueux vu les conditions de stockage au départ de Conakry, de transport et de stockage à l'arrivée par manque généralisé d'électricité. Ainsi à ce jour, la commercialisation des produits congelés de pêche industrielle, constitue un problème en soi.

En plus des questions techniques de conservation et de distribution, l'organisation du métier de mareyeur demeure entière, ce qui rend les pratiques peu favorables à la mise à disposition du poisson de bonne qualité à des prix abordables aux consommateurs.

## 5.5 Filière poisson transformé

La filière des poissons transformé se caractérise par plusieurs types de transformation. Les produits les plus souvent rencontrés sont :

- produits fumés : constituent un produit de consommation locale, destiné en priorité à la Guinée Forestière bien que la raréfaction et donc les prix élevés des poissons dits nobles sur le marché de Conakry, ainsi que la forte concentration de la population guinéenne en Basse Côte entraînent une augmentation de la consommation de ce produit à Conakry. Ils sont également exportés vers les États Unis d'Amérique et la sous-région. Le fumage court est le type de transformation le plus pratiqué à Conakry par 70 % des opérateurs contre 6 % pour le fumage long. On note cependant, différentes combinaisons de techniques de transformation en fonction des stratégies que déploient les opérateurs et des contraintes auxquelles ils doivent faire face.
- Produits salés-séchés : destinés exclusivement au Ghana. En 2008, les exportations totales ont été évaluées à 130 tonnes, soit une valeur de 260 millions de FG.
- Les ailerons des requins : les ailerons collectés sont acheminés à Conakry avant d'être conditionnés et expédiés par voie aérienne vers l'Asie (Japon, Chine). Les données disponibles pour l'année 2009 indiquent une exportation totale de 12 tonnes. En valeur, cela représente une moyenne de la valeur du produit au producteur de 5 millions de FG. En 2005, les exportations d'ailerons de requins ont atteint 21 tonnes. En moyenne, l'investissement initial dans la pêche aux requins est de 38 millions de FG. Ce montant se répartit entre la barque, le moteur de 40 CV et le filet. C'est certainement pour cette raison que les armateurs de ce type d'embarcation sont le plus souvent des commerçants ou des cadres nantis. Les pêcheurs migrants arrivent ces dernières années avec un groupe de transformateurs qui se chargent de la récupération des carcasses de requins pour le salage séchage. Jeunes aussi, ces transformateurs bénéficient de près de 70% des débarquements totaux effectués par leurs pêcheurs. D'après une estimation faite à Kamsar en 2004 (Solié et al., 2005), seuls 37% des carcasses reviennent aux guinéennes fumeuses de requins. L'épuisement progressif des zones de pêche oblige à effectuer des marées de plus longue durée et les captures par sortie peuvent atteindre jusqu'à 50 individus de tailles diverses.

## 6 Cadre réglementaire de la pêche et du commerce des produits de la mer

---

### 6.1 Cadre de gestion de la pêche en Guinée

Le secteur est administré par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) qui a pour mission d'élaborer, de coordonner et de contrôler la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'Aquaculture. Il établit les plans de gestion et d'exploitation des ressources halieutiques, ainsi que de l'application des accords de pêche bilatéraux et multilatéraux. Il élabore un code de la pêche maritime et définit un plan annuel de pêche qui donne un cadre juridique à l'exploitation des ressources halieutiques. Enfin, il définit les conditions de surveillance et de contrôle des navires étrangers autorisés à pêcher dans les eaux guinéennes.

Le MPA dispose de deux directions nationales des pêches qui assurent la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources halieutiques : La Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) et la Direction Nationale de la Pêche Continentale et l'Aquaculture (DNPCA). Ces différentes directions sont représentées au niveau déconcentré par des Directions Préfectorales de la Pêche.

La DNPM a été créée en 1997. Son organisation et sa mission ont été fixées par l'Arrêtés A 2000/2613/CAB du 21 février 2000 portant attributions et organisation de ladite Direction. Cette direction est chargée principalement :

- de participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de pêche maritime et de veiller à leur application ;
- de participer à la conception, l'élaboration, la planification et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action visant le développement de la pêche maritime ;
- de participer à la préparation des conventions, accords, et contrats dans le domaine de la pêche maritime et de suivre leur exécution ;
- et de coordonner l'ensemble des activités des projets et programmes de la pêche maritime.

En outre, le Ministère s'appuie sur deux établissements publics placés sous sa tutelle :

- le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) gère les ressources halieutiques de la zone maritime guinéenne, contrôle l'effort de pêche, surveille les activités de pêche et délivre les licences de pêche. En matière de surveillance des activités de pêche, le CNSP s'appuie sur trois dispositifs : les observateurs embarqués (au nombre de 150) à bord des navires, la surveillance aérienne et la surveillance maritime. La surveillance aérienne est assurée entre 1997 et 2005 par Lux Développement, un projet partagé au niveau sous-régional de la CSR<sup>3</sup>. Depuis il n'existe plus de programme régional de surveillance.
- le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) est chargé de contribuer à la connaissance du secteur et aide à la prise de décision en matière de développement et d'aménagement, conformément aux objectifs

---

<sup>3</sup> La Commission Sous Régional des Pêches regroupe la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, La Guinée Bissau



macro-économiques affichés par les autorités. Cette mission implique pour le CNSHB d'avoir à fournir un ensemble de connaissances aussi exhaustives que possible sur les quatre déterminations du secteur, à savoir :

- les ressources biologiques présentes dans la ZEE, leur répartition, leur abondance, leur productivité et leur évolution ;
- l'exploitation qui en est faite par les différentes pêcheries et les diverses communautés de pêcheurs ;
- le devenir du produit pêché et sa valorisation ;
- un observatoire des pêches, chargé de concevoir et gérer une base de données pertinente sur le secteur et d'assurer la restitution, sous diverses formes, des statistiques et analyses intéressant les autorités et la profession.

## 6.2 Politique des pêches

En Guinée, l'application de la politique nationale des pêches est assurée par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA). Cette politique est régie dans le code de la pêche maritime élaboré en 1995 et des différents plans de pêche annuels.

Pour la période 1998-2010, le Gouvernement a retenu les objectifs de développement suivants pour la Pêche : (i) aménager, et exploiter rationnellement les ressources, afin de préserver les écosystèmes ; (ii) développer la recherche, et des systèmes efficaces de suivi-contrôle-évaluation ; (iii) contribuer à la sécurité alimentaire par une augmentation de la consommation de poisson par tête d'habitant de 13kg en 1997 à 17kg en 201 ; (iv) mieux intégrer les activités de la pêche à l'économie nationale, par une valorisation des produits de la pêche. La réalisation de ces objectifs implique d'abord de résorber les multiples contraintes qui entravent le développement rapide du sous secteur de la pêche (voir chapitre suivant).

### 6.2.1 Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif stratégique du Gouvernement était de permettre au sous secteur de la pêche d'atteindre un taux de croissance de 12% à l'horizon 2010. Cet objectif ambitieux devait passer par les mesures suivantes : (i) renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches; (ii) intensification des activités de recherche halieutique ; (iii) appui au développement de la Pêche Artisanale; (iv) appui à la réalisation des infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement pour la valorisation des produits de pêche ; (v) renforcement des capacités techniques nationales (vi) développement de la pêche continentale à travers, la recherche pluridisciplinaire, l'aménagement hydraulique des zones de pêche et la fourniture d'intrants ; (vii) amélioration du cadre juridique, promotion des investissements privés, et désengagement de l'Etat des activités productives ; (viii) amélioration de la gestion des flottes étrangères, et promotion d'une flotte privée nationale.

Les difficultés politiques de la période récentes n'ont, ni permis de réaliser les objectifs assignés, ni autorisé la rédaction d'un nouveau document de cadrage de la politique de l'État guinéen en matière de pêche. La Lettre de Politique de développement de la pêche et de l'aquaculture rédigée en avril 2009 est pour le moment restée lettre morte faute de pouvoir être appliquée (Voir section suivante).

### 6.2.2 Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

La LPDA a été conçue et validée comme un document d'orientation et de définition de la politique sectorielle des pêches de Guinée. Elle peut être considérée comme un document de mise à jour (du document de 1987) qui s'adapte aux nouvelles données de la politique guinéenne en matière de développement de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture. Les objectifs de la politique sectorielle n'ont quasiment pas changé et ont porté sur « la maximisation des bénéfices sociaux et économiques tirés de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques ».

Dans la formulation des différents DSRP, le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons. La LPDAP 2 vise ainsi à renforcer les tendances et permettre à la pêche et à l'aquaculture de Guinée de se faire la place qui lui est due, afin de jouer le rôle attendu dans le DSRP2. Le plan stratégique prévu dans le DSRP pour atteindre les objectifs contient les actions suivantes :

- suivi régulier et le contrôle des prises de pêche ;
- renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches ;
- intensification des activités de recherche halieutique ;
- appui au développement de la pêche artisanale ;
- réalisation d'infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement des produits de pêche ;
- amélioration des compétences de l'administration du secteur ;
- développement de la pêche continentale ;
- amélioration de l'alimentation du marché intérieur en produits de pêche ;
- promotion de la pêche semi industrielle (traitement, transformation, conservation des produits de pêche)
- renforcement du contrôle de la délivrance des licences de pêche ;
- promotion du repos biologique particulièrement pour les espèces menacées ;
- qualification des compétences des acteurs du secteur. »

### 6.2.3 [Licences et autorisations de pêche](#)

Les licences (autorisation de pêche) sont accordées par le Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Ce sont des documents officiels accordés aux pêcheurs étrangers qui attestent qu'ils sont autorisés à pratiquer la pêche dans les eaux sous juridiction de la Guinée. Après avoir subi une forte augmentation (600 licences en 2005), le nombre d'autorisation est redescendu à 200 par an en 2011.

## 6.3 **Cadre commercial international et positionnement de la Guinée**

Dans le cadre d'une transition vers l'économie de marché, la République de Guinée a libéralisé ses échanges extérieurs et intérieurs au cours des vingt dernières années. Cette libéralisation, dont les deux éléments principaux étaient l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges extérieurs et la libération des prix intérieurs, a été menée simultanément avec la privatisation de plusieurs entreprises d'État, héritées de la Première République. Ces réformes ont permis aujourd'hui le



rétablissement des incitations de base pour les agents privés, même si nombre de problèmes persistent encore, notamment celui d'une économie informelle importante.

Dans ce contexte, l'objectif actuel des pouvoirs publics est double : 1°, favoriser l'intégration de la Guinée dans les circuits commerciaux mondiaux et 2°, encourager le retour des agents du secteur informel dans le secteur formel. Pour les pouvoirs publics, ces deux objectifs sont complémentaires dans la mesure où la « formalisation » des activités de négoce doit permettre de garantir le respect des normes exigées par les consommateurs mondiaux, un pré-requis à la reprise des activités.

### 6.3.1 [OMC](#)

Partie contractante du GATT depuis 1994, la Guinée a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le 25 octobre 1995 en tant que 125<sup>ème</sup> membre et a ratifié son accord de fondation le 25 décembre de la même année. Même si la Guinée n'est pas, à l'heure actuelle, signataire de l'accord plurilatéral sur les marchés publics de l'Uruguay Round, ses droits sur les produits agricoles ont été consolidés à 40 % pour la Demande Descriptive d'Exportation (DDE), 8 % pour le Droit de Douane d'Entrée (DDE) et 2 % pour la Redevance de Traitement et de Liquidation (RTL). Les droits sur les autres produits n'ont pas été consolidés à l'exception des sections 45, 47, 66 et 86 de la nomenclature du Système Harmonisé (SH). A certaines exceptions près, les droits de porte sont tous *ad valorem*. Toutefois, après adoption du TEC de l'UEMOA, les fonctions des mesures de protection contingente seront assurées, bien qu'imparfaitement, par la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI).

### 6.3.2 [Union européenne](#)

La Guinée est signataire de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou et succédant à la quatrième Convention de Lomé. Elle participe également à l'initiative «Tout sauf les Armes» qui accorde aux Pays les Moins Avancés (PMA) l'accès au marché de l'Union européenne selon des termes préférentiels.

Au titre de la Convention de Lomé (puis de Cotonou), la Guinée a bénéficié d'assistance financière du Fonds Européen de Développement (FED) ainsi que de financements de la Banque Européenne d'Investissement. Par contre, en dépit d'une détérioration marquée de ses termes de l'échange, en particulier en ce qui concerne le café, elle n'a pas bénéficié du système STABEX de stabilisation des recettes d'exportations de cinquante (50) produits agricoles.

La Guinée n'exportait jusqu'en 2009 que du poisson frais entier ou fumé lorsqu'elle était sur la liste II des normes européennes de qualité des produits de la pêche. Pour les produits frais ou congelés, les opérateurs guinéens n'étaient pas autorisés à le faire (seuls les produits peu ou pas transformés l'étaient).

### 6.3.3 [Pays de la CEDEAO](#)

La CEDEAO, dont la Guinée est membre fondatrice, prévoyait d'instaurer le libre échange des services, des mouvements de capitaux et des personnes dans la zone ainsi qu'une union douanière. Le calendrier initial de libéralisation des échanges intra zone n'a cependant pas été respecté, comme cela a été le cas pour beaucoup d'accords de libre échange sud - sud, et l'élimination des barrières au commerce intra zone est encore fragmentaire. Seuls les produits de l'artisanat et les produits

agricoles locaux peu transformés, comme le bétail ou le poisson, circulent en franchise dans l'espace CEDEAO.

Afin de promouvoir l'intégration régionale, les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, comme la Guinée, ont décidé en décembre 2000 de s'engager à appliquer (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour la Guinée) le Tarif Extérieur Commun (TEC) déjà adopté par les pays de l'UEMOA. Si l'adoption d'un TEC n'est pas de nature à lever tous les obstacles à la libéralisation des échanges intra-zone, elle réduit à tout le moins le potentiel de détournement de trafic dû aux disparités de tarifs extérieurs et élimine la nécessité de recourir à des règles d'origine pour éviter les réexportations à l'intérieur de la zone (les règles d'origine de la CEDEAO, qui sont sans conséquences en l'absence de libéralisation interne, imposent une proportion minimum de valeur ajoutée ou d'intrants locaux).

#### 6.3.4 [Autres pays](#)

La Guinée est éligible à l'AGOA (*Africa Growth and Opportunity Act*) qui accorde aux pays d'Afrique subsaharienne un accès fortement préférentiel au marché américain. Impacts économiques des mesures de libéralisation du commerce et des mesures associées.

#### 6.4 **Accords de pêche**

La chute de l'ex-URSS et les difficultés conséquentes pour les autorités guinéennes ont accéléré l'élargissement du champ de coopération halieutique et la substitution à ces accords bilatéraux d'accords multilatéraux relativement plus bénéfiques. En 1983, la Guinée a signé son premier accord de pêche avec l'Union européenne. Mais bien avant l'accord avec l'UE, plusieurs navires européens (Grecs, Italiens, espagnols...) évoluaient déjà en Guinée dans le cadre d'accords libres.

Parallèlement à ces accords avec l'UE, l'accès aux ressources halieutiques guinéennes était également autorisé à des navires étrangers, souvent représentés ou consignés par des guinéens. Parmi ces navires à licences hors accords, les asiatiques, notamment les navires battant pavillons de la Chine et de la Corée du Sud, basés généralement à Las Palmas, sont les plus nombreux. En 1997, suite à la forte présence de bateaux chinois dans les eaux guinéennes et la forte demande des produits de pêche guinéens sur le marché asiatique, la Guinée a initié les bases du premier accord de pêche avec la République Populaire de Chine, à l'image de ceux signés jusqu'ici avec l'UE.

La négociation et la conclusion de ces accords de pêche aussi bien avec l'UE qu'avec la Chine ainsi que des licences de pêche hors-accords, sont conduites exclusivement par le Ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Ces accords portent principalement sur les ressources démersales et sur les pélagiques hauturiers.

## **7 Principales contraintes et opportunités au développement de la pêche guinéenne**

---

### **7.1 Contraintes institutionnelles**

Au niveau de la pêche industrielle, faute d'armement national et en raison du choix politique effectué, les chalutiers des pays socialistes (URSS surtout, Chine, etc.) avaient le monopole de la pêche industrielle dans les eaux guinéennes. Ils débarquaient une partie de leurs cargaisons au Port Autonome (PAC) dans les installations de l'Office de la Pêche Industrielle (OPI) qui disposait de moyens de distribution à terre dans le but de ravitailler tout le pays en poisson.

### **7.2 Contraintes conjoncturelles**

Pour les navires de pêche industrielle et les pirogues motorisées, la pêche des petits pélagiques pour l'approvisionnement du marché local n'est plus rentable. Cela est dû au prix élevé du carburant, à la succession des sorties infructueuses et au bas prix au producteur, comparativement au poisson d'exportation.

### **7.3 Contraintes sanitaires**

Le dernier rapport de l'OAV date de 2006. Depuis lors il n'y a eu aucune nouvelle évaluation de l'état sanitaire des filières d'exportation de poisson vers l'Europe. Le rapport d'évaluation est édifiant quant à la faible capacité institutionnelle et industrielle à satisfaire aux exigences sanitaires. L'Autorité compétente de la République de Guinée n'est en effet pas en mesure de garantir les exigences sanitaires figurant sur le certificat de salubrité annexé à la Décision 2002/61/CE de la Commission autorisant ce pays à exporter des PP vers l'UE, les sévères déficiences observées au cours de la mission de l'OAV sont telles que toutes les conditions d'apparition ou de présence des divers contaminants des PP, notamment en ce qui concerne la contamination bactériologique et l'apparition de composants chimiques allergisants de dégradation des protéines de la chair des PP, sont réunies.

Suite aux recommandations du précédent rapport DG SANCO/1292/2000, l'AC avaient déjà envoyé des garanties écrites concernant notamment un programme de la qualité d'eau et de glace qui soit conforme aux exigences européennes, la présence d'enregistreurs automatiques de température au niveau des bateaux congélateurs, la mise en place des plans de surveillance pour les métaux lourds, les substances organohalogénées et les résidus de metabisulfites, le contrôle du teneur en histamine des PP sensibles, la délivrance correcte de certificats sanitaires, etc. Globalement, l'absence de mise en place des garanties écrites de la part de l'AC amplifie les risques immédiats et à long terme, e.g. métaux lourds, substances organohalogénées, résidus de metabisulfites et histamine que l'importation des PP de la République de Guinée pourrait représenter pour la santé du consommateur.

Face à l'impossibilité de se conformer aux directives demandées, l'UE a suspendu l'agrément d'exportation de la Guinée en 2007.

### **7.4 Contraintes liées à la concurrence étrangère**

La concurrence sur les ressources s'intensifie depuis le début des années 1990 entre les différentes flottes sous licences industrielles (poissonniers et crevettiers, crevettiers/poissonniers et céphalopodières) et entre celles-ci et la pêche artisanale

dans les zones d'abondance des espèces démersales les plus commercialisées. Avec la forte diminution des rendements journaliers chez les uns et les autres, l'accès à la ressource et à l'espace est devenu un problème entier. D'un côté, les navires industriels font des incursions fréquentes dans les zones de pêche prohibées, au mépris de la réglementation nationale (zone de 10 miles) et créent des situations de conflits avec les pêcheurs artisans. De l'autre part, la motorisation des embarcations de pêche artisanale et l'introduction des techniques de pêche glacière ont fortement augmenté l'autonomie des pirogues, ce qui les rend aptes à aller de plus en plus au large, sur les fonds rocheux et sableux de la zone intermédiaire du plateau continental où les poissons à haute valeur commerciale sont abondants.

### 7.5 Contraintes environnementales liées aux pressions de pêche

Les bateaux de pêche sous accords de l'Union Européenne et de la Chine ainsi que les navires à licences hors accords ciblent principalement les poissons démersaux (les communautés à sciaenidés et à sparidés), les céphalopodes et les crevettes. Parmi les démersaux, l'espèce *Pseudolithus elongatus* ou Bossu ou « Bobo » subit une pression encore plus forte.

La plus grave pression exercée sur la zone côtière proviendrait principalement des navires bénéficiant des licences hors accords qui sont, dans leur grande majorité, des navires coréens affrétés ou consignés<sup>4</sup>. Les patrouilles de surveillance et de contrôle du CNSP appuyées par la Marine Nationale guinéenne ainsi que les opérations de surveillance sous-régionale (Projet UCOS<sup>5</sup> de la CSRP) ont conduit à des constats très édifiant à ce propos.

Les ressources halieutiques guinéennes subissent également l'effort de pêche des « bateaux pirates » chevauchant entre les ZEE de la Sierra Leone et de la République de Guinée Bissau entre lesquelles est située la ZEEG. Cet effort s'ajoute à celui des navires, qui bien que disposant de licences de pêche, opèrent souvent dans des zones de pêche prohibées. Le manque de patrouilleurs de grande autonomie, la faiblesse des moyens de surveillance et de poursuite des vedettes guinéennes a jusqu'ici fait admettre que de part et d'autre des frontières entre ces trois pays, la poursuite est presque impossible et l'impunité quasiment assurée.

Globalement, on observe une diminution de la taille moyenne de bobo, des otolithes gabo et sénégalais, du pagre à points bleus et du grondeur sompat par rapport à 2000. Mais dans le même temps, on observe par contre une augmentation de la taille moyenne de l'otolithe nanka, du gros capitaine, de la sole sénégalaise et des carpes rouges par rapport à 2000. Pour le pageot enfin, qui n'a été échantillonné qu'entre 2000 et 2008, sa taille moyenne est restée stable (32 et 31 cm) au cours de cette période.

De 1986 à 2008, l'indice d'abondance de *Pseudolithus elongatus* a baissé de 40kg/30 min de trait de chalut à environ 8 kg/30 min. Une chute de plus de 90 % qui s'est aggravée par une forte diminution de la taille des individus pêchés. Le pourcentage d'adultes dans les captures conservées est de plus en plus bas. De plus en plus des captures précoces (tailles de 15–20 cm) sont réalisées avant la taille à la première maturité sexuelle (L50 = 26 cm) de ces espèces.

---

<sup>4</sup> Statistiques de surveillance et de contrôle du Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches

<sup>5</sup> Unité de Coordination des opérations de Surveillance

La réaction du stock de Bossu face à une telle pression de pêche est naturellement la rétraction du peuplement. L'aire de concentration s'est rapprochée des côtes et y attire les chalutiers. L'analyse réalisée au CNSHB sur la problématique des conflits de pêche entre la pêche industrielle chalutière et la pêche artisanale a dégagé la compétition élevée entre ces deux pêcheries autour du Bossu.

Les dégradations des habitats consécutives au chalutage dans les zones côtières prohibées. Elles concernent les vastes étendues de vasières littorales découvertes à marée basse. Le manage sur le littoral atteignant par endroits 4 à 4 m 50, ces vasières sont inondées à hautes marées et sont draguées par le chalutage des navires industriels opérant dans des zones prohibées, dans les vallées côtières (canyons) des embouchures. La dégradation avancée des fonds marins vaseux par ces chalutages en zones prohibées est remarquable et a été décrite avec détails au niveau de la Baie de Sangaréyah (Soumba) par une étude menée en 2003 au CNSHB sur le savoir écologique des pêcheurs artisans. L'évolution de la consistance des vasières est ainsi fortement remise en cause.

En comparaison de la pêche industrielle, les engins de pêche déployés par la pêche artisanale sont souvent sélectifs et mono-spécifiques avec des taux de rejets presque nuls. Les pratiques de pêches artisanales sont ainsi jugées plus 'durables' pour la ressource et l'écosystème que les chaluts déployés par la pêche industrielle démersale.

## 7.6 Opportunités

Les opportunités du secteur de la pêche guinéenne peuvent être déclinées comme suit :

- La pêche constitue un secteur important de l'économie du pays. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement, et des ONG.
- Il existe de fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international (opportunités dans des conditions de bonne régulation du secteur). La pêche est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (de l'approvisionnement des plus pauvres à l'exportation de produits à haute valeur).
- On note une similitude des ressources, des systèmes de production et des marchés avec certains pays membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRPE). Cette structure constitue une opportunité de développer une coopération sous-régionale en matière de recherche halieutique et de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

La pisciculture qui jadis était une activité méconnue en Guinée, est devenue une composante du système agricole rural grâce aux expériences décrites plus haut. Elle représente aujourd'hui pour nombre de paysans une source de production autonome de poisson et de riz et d'amélioration des conditions alimentaires et de revenu notamment en Guinée Forestière. En outre, le savoir faire est devenu une réalité en matière de pisciculture car il est porté par des groupes constitués majoritairement de jeunes, réunis au sein d'une organisation professionnelle piscicole opérationnelle. Des opérateurs locaux sont formés et disponibles pour assurer les appuis techniques.



## 8 Conclusions et recommandations

---

### 8.1 Conclusions

L'instauration d'un climat politique propice à un retour à la normale du climat des affaires en Guinée est la clé de voute de la reconstruction des secteurs de pêche en Guinée. Si la pêche artisanale survie tant bien que mal, la pêche industrielle est agonisante et faute d'investissements conséquent, l'outil de production est de moins en moins performant et de plus en plus destructeur et gaspilleur des ressources et de leur environnement. Un message politique clair doit être lancé afin de remettre les outils de production, de suivi, de surveillance ainsi que toutes les structures institutionnelles en charge de les rendre opérationnels dans une nouvelle dynamique.

Globalement, les difficultés politiques de la période récentes n'ont, ni permis de réaliser les objectifs assignés, ni autorisé la rédaction d'un nouveau document de cadrage de la politique de l'État guinéen en matière de pêche. La Lettre de Politique de développement de la pêche et de l'aquaculture rédigée en avril 2009 est pour le moment restée lettre morte faute de pouvoir être appliquée.

### 8.2 Recommandations

#### 8.2.1 Recommandations nationales

A la suite de ce constat, plusieurs recommandations peuvent être faites. Elles relèvent toutes cependant de la remise en l'état de l'appareil de production et de transformation et son encadrement institutionnel. L'État doit donc y jouer un rôle fondamental. L'appui de la COMHAFAT s'avère ici plus que nécessaire car elle peut mettre à disposition de la Guinée une expertise et un réseau de compétences sous-régionales à même de rebâtir le secteur de la pêche en Guinée.

Des recommandations peuvent être faites pour chacun des segments de la pêche guinéenne de manière plus spécifique, en ayant toutefois en tête la nécessité d'axer le développement de la pêche nationale sur l'approvisionnement du marché national :

- Pour la pêche artisanale, il faut tout d'abord encourager l'utilisation de bacs isothermes afin de conserver le poisson dans des conditions optimales à bord des pirogues. D'autres mesures complémentaires telles que la multiplication des points d'approvisionnement des intrants de pêche sont à encourager de manière à déjouer les situations de monopole qui sévissent actuellement et faire ainsi jouer la concurrence pour les principaux produits d'avitaillement. Il convient également de veiller à ce que la production de glace se fasse normalement pour éviter aux pêcheurs les sorties de très courte durée en mer, alors qu'ils peuvent y séjourner en mer bien plus longtemps. L'avantage de cette mesure étant de minimiser la consommation de carburant (les zones de pêche sont de plus en plus éloignées des points de débarquement) et de préserver la qualité du poisson pêché. Globalement, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la qualité qui signifie, non seulement, le débarquement d'un poisson en très bon état de fraîcheur (et donc des prix conséquents) mais aussi une réduction significative pertes dues à la mauvaise conservation.
- Pour le secteur de la transformation traditionnelle, il est primordial de dispenser une formation centrée sur les méthodes améliorées de transformation, de

conditionnement et de stockage de poisson pour faire respecter et améliorer les normes de qualité sanitaire des produits de la pêche. La COMHAFAT, grâce au réseau des femmes transformatrices peut apporter une contribution significative ici. Son projet d'amélioration de la qualité, qui doit être lancé en 2013 peut, à cet égard, servir de tremplin à une telle initiative.

- Pour la pêche industrielle, la principale recommandation est d'évaluer, sur le plan sociétal (écologie, économie et social), la plus value potentielle apportée par la présence des navires industriels étrangers dans les eaux guinéennes. Il est peu raisonnable dans le contexte actuel (délabrement de l'ensemble de l'appareil de production national et cherté du carburant) d'envisager une remise sur pieds d'une flotte industrielle nationale. L'identification et la quantification des bénéfices et coûts privés et publics doit ainsi être fait pour chaque segment de flotte étrangère. Le montant de la licence doit être indexé sur le bénéfice et coût sociétal estimé (cf. [www.ecostproject.org](http://www.ecostproject.org)).
- Pour la gestion, il convient de mettre en place une politique des pêches tenant compte d'une vision à long terme du secteur des pêches. L'exercice réalisé en 2009 est certes louable mais il s'affranchit trop facilement des contraintes structurelles et conjoncturelles et présente un avenir quelque peu trop radieux. Le rôle catalyseur de l'État doit être appuyé par des programmes d'appui provenant des coopérations internationales et dans la mesure du possible par une inscription de la restructuration de la pêche au prochain FED.
- Pour la surveillance, les efforts de surveillance de la zone côtière doivent être entrepris en vue de préserver les écosystèmes côtiers guinéens très fragiles. Ils doivent également viser à annihiler les pratiques de pêches destructives pour l'environnement marin (cf. recommandations régionales)
- Pour la recherche, le CNSHB étant sans support extérieur depuis plusieurs années maintenant, il ne participe qu'en demi-teinte aux programmes de recherche régionaux du fait d'un nombre de chercheurs trop restreints. Un plan de relance de la recherche doit être fait en favorisant, notamment, la mise à jour des connaissances et l'apprentissage de nouvelles techniques et méthodes de travail.

### 8.2.2 [Recommandations régionales](#)

Les trois principales recommandations à l'échelle régionale consistent à définir des stratégies convergentes autour des questions de gestion commune des stocks chevauchants, de la surveillance de la ZEE et d'harmonisation des tarifs douaniers sous-régionaux.

La gestion des petits pélagiques à l'échelle sous-régionale est une prérogative qui doit échoir à une organisation de gestion sous-régionale. La CRSP n'ayant le mandat de gestion d'aucun stock de poissons, il est impératif de mettre en place une telle institution. La COMHAFAT vient de débiter un projet visant à apporter un appui à l'élaboration d'un plan de gestion pour le développement d'une pêche durable des espèces ciblées et communes pour les organisations sous régionales que couvre la COMHAFAT, telles que la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP). Cet objectif s'inscrit dans le cadre plus général du renforcement des capacités de la gestion durable des ressources halieutiques soutenu par la COMHAFAT.

La mise en place d'un système de surveillance sous-régionale est pour le moment le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle. L'expérience réalisée conjointement par le Libéria et la Sierra Léone avec la marine américaine doit être étendue aux autres pays de la sous-région dont la Guinée en attendant de pouvoir disposer de moyens navigants opérationnels en haute mer. La mise en commun d'un fichier répertoriant les navires pratiquant la pêche INN permettrait, de plus, de suivre les mouvements des navires délinquants et d'éviter de leur octroyer des licences.

L'harmonisation douanière et plus encore la suppression des taxes à l'importation et l'exportation sont des éléments constitutifs du développement du marché régional, que cela soit dans l'espace CEDEAO ou UEMOA. L'érosion des tarifs doit être encouragée le plus possible, tout comme la simplification des formalités douanières sous-régionales doit être effective le plus vite possible.

### 8.2.3 [Recommandations internationales](#)

La mise aux normes internationales constitue le défi majeur de la Guinée de 2012. Ce défi est à la fois celui de la qualité mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Or, il ne peut être relevé seul et requiert un appui international conséquent pendant plusieurs années. L'exemple de Maurice est à ce titre intéressant car l'industrie est aujourd'hui à la toute pointe de la transformation de poisson (thon surtout) en disposant d'unités de transformation en négatif. Plusieurs années de travail ont été nécessaire pour passer de la mise en conserve à ce type d'industrie de pointe. Le recours à l'expertise internationale, notamment asiatique, a permis de faire un tel bon technologique et créer de la valeur ajoutée.



## 9 Références

---

- Bah, A., Conand, F. et C. Deniel. 1991. - Biologie de la reproduction de l'ethmalose en Guinée. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 14: 28 p.
- Bazzo D. et Lauffer M. 2001. - Gestion et mise en valeur des écosystèmes de mangrove en Guinée. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 32 : 23 p.
- Boubacar Labéya Diallo (2007) : Identification d'indicateurs socio-économiques dans une Aire Marine Protégée : Cas du complexe des Îles Tristao/Alcatraz en République de Guinée, Thèse de Master en Économie des Ressources Marines et de l'Environnement Littoral - U.B.O. (France), 96 p.
- Bouju, S. 1992. - Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIIIème siècle à nos jours. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 16: 73 p.
- Chavance P., Bangoura C., Damiano A. et A. Diallo, 1994. - La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992. 1.- Description, types d'engins et types de pêche. Doc. scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 25: 70 p. + annexes.
- Chavance P.; Diallo A. et al. (1998) - Atlas des pêches maritimes de Guinée 1997. Paris : ORSTOM-CNSHB, 1998; 25 p.
- CNSHB (2009) : Rapport de campagne de chalutage
- CNSHB. 1996 - 2006. - Bulletin statistique des pêches: année 1996 - 2006. Conakry : cnsbh, multigr.; +annexes. (Bulletin Statistique, N°1 - 11)
- Cyril Laffargue et A. Doumbouya : Les oiseaux de Tristao et Alcatraz: Evaluation des peuplements d'oiseaux de la 1ère AMP de Guinée, sous-presse
- Dia M. et al. (2006) : Inventaire des oiseaux dans les îles Tristao/ Alcatraz, future AMP de Guinée, 17p
- Diallo M. M., Fautrel V. et Solié K. 2001. - La commercialisation du poisson en Guinée : typologie des acteurs et panorama des principaux circuits commerciaux. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 30 : 17 p.
- Diallo M. M., Solié K., Milimono R. P., Fautrel V. - La commercialisation du poisson en Guinée : panorama des principaux acteurs in Bulletin CE Coopération Pêche, Vol. 9, N°4 décembre 1996; p.14 -17.
- Diallo M. M., Solié K., Milimono R. P., Fautrel V. - La commercialisation du poisson en Guinée : identification des circuits commerciaux in Bulletin CE Coopération Pêche, Vol. 10, N°2 juin 1997; p.23 -27.
- Diallo M. O. et Diallo M. M. - 1997 - Enquête-cadre et socio-économie de la pêche artisanale maritime en Guinée. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 70 p., DIPA/WP/120.
- Diallo M. O. et Fautrel V. -1997 - Eléments d'analyse économique et financière de la pêche artisanale maritime en Guinée : le cas du débarcadère de Boulbinet à Conakry. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 70 p., DIPA/WP/119.
- Diallo, M. M. 1990. - Première esquisse d'une étude des circuits de commercialisation du poisson à Conakry (juin- juillet 1990). Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 11: 18 p.
- Domain F. ; Diallo I. ; Doumbouya A. ; Inejih C. et Traore S. 2003. – Rapport de la campagne d'évaluation des ressources démersales du N.O. Alawam en Guinée (29 septembre – 21 octobre 2002). Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 35 : 25 p..

- Domain F.(ed.); Chavance P.(ed.); Diallo A.(ed.) (1999) - La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. Paris : IRD/CNSHB; 398 p + 12 planches hors texte.
- Domain F, Bah M. O. (1993) - Carte sédimentologique du plateau continental guinéen à 1/200.000. Paris : ORSTOM-CNSHB; 15 p.+ 2 cartes depl. en coul. h.t. (Notice Explicative; N°108).
- DOMAIN, F. 1989. - Rapport des campagnes de chalutage du N.O. ANDRE NIZERY dans les eaux de la Guinée de 1985 à 1989. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 5: 81 p.
- Doumbouya A. et al. (2005) : Amélioration des connaissances sur le site de la future AMP Tristao/ Alcatraz en Guinée, 64p
- Goujet, R. Lootvoet, B. et M. J. da Veiga Couthino. 1992. - Commerce et transformation du poisson à Dixinn ( Conakry). Elément d'analyse historique, sociologique et économique. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 17: 79 p.
- Guilavogui A. et A. Doumbouya C. Karibuhoye (2007) : Typologie des espaces halieutiques et savoirs écologiques des communautés de pêche dans les Îles Tristao, 22 p
- Guilavogui A. et Doumbouya A. (2007) : Etude de la filière pêche dans le campement de pêche de Katcheck dans les Îles Tristao, 18p
- Lootvoet, B. 1988. - Exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry (juin- juillet 1987). Première partie. Pêche artisanale. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 1: 66 p.
- Lootvoet, B. 1988. - Exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry (juin- juillet 1987). Deuxième partie. Transport Maritime. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, conakry, 2: 14 p.
- Lootvoet, B., Diallo, M. M. , Millimono, R. P., Rempp, S. et Tissandier, C. 1989. - Note sur l'organisation économique et sociale de la pêche artisanale, du fumage et de la commercialisation du poisson dans la ville de Conakry. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 3: 129 p.
- Loovoet, B. et R. P. MILLIMONO. 1989. - Un projet de développement et une enquête cadre: notes sur les organisations sociales et économiques des pêcheurs et de fumeuses de poissons de KABACK. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 10: 51 p.
- Morize E., Doumbouya A., Traore S., et D. Gascuel. 1997. - Contribution à l'étude des ressources halieutiques de la ZEE guinéenne et à leur exploitation. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 29: 57 p.
- MPA (2009). Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) – Bilan et Stratégie (Avril 2009)
- Plouzennec P. (2008) : Entre conservation et exploitation des ressources naturelles en République de Guinée : Le cas de la future aire marine protégée des îles Tristao/Alcatraz, 99p
- Salles, C. 1989. - Typologie des engins de pêche artisanale du littoral guinéen. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 8: 61 p.
- Tissandier C. 1989. - Pêche artisanale et dynamiques foncières à Conakry: Premières observations. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 4: 25 p.